

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2025, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2025 est présentée à la page 132.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont effectué l'audit les états financiers consolidés, ont également effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2025 et ont émis le rapport figurant ci-après.

Le chef de la direction,

Darryl White

Le chef des finances,

Tayfun Tuzun

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

i) Appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

La provision pour pertes sur créances liée aux prêts de la Banque s'établissait à 5 050 millions de dollars au 31 octobre 2025. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée d'une provision liée aux prêts douteux et d'une provision liée aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à quatre scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est principalement fondée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs à la provision liée aux prêts productifs. La provision liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement est déterminée en fonction des recouvrements estimés pour un prêt donné compte tenu de l'ensemble des événements et des conditions pertinentes pour le prêt.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur la provision liée aux prêts productifs qui en découle, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation de la provision liée aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont également été nécessaires du fait du degré élevé d'incertitude d'évaluation et de jugement de la direction nécessaires à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie, en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Ceci comprenait des contrôles internes liés à la détermination des cotes de risque des prêts de gros et à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement.

Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative à la provision liée aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliquée par la Banque à la provision liée aux prêts productifs modélisée en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque. Pour les prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement sélectionnés, nous avons évalué le caractère adéquat de la provision liée aux prêts douteux en évaluant les recouvrements estimés pertinents pour chaque prêt et, le cas échéant, nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de nous aider dans l'évaluation.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 2 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 326 866 millions de dollars au 31 octobre 2025. Ces montants comprenaient certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les multiples constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés, et nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses, y compris celles liées aux multiples, et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

iii) Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et à l'évaluation des mérites techniques des positions fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

iv) Appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Description de la question

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 20 436 millions de dollars au 31 octobre 2025. La méthode employée par la Banque pour déterminer les passifs liés à l'assurance tient compte de jugements concernant les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers. La principale hypothèse relative aux risques financiers est le taux d'actualisation, qui englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance sous-jacents. Les principales hypothèses relatives aux risques non financiers comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les charges.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation liée aux données d'entrée des modèles, à la méthodologie et aux hypothèses clés de la Banque, et de leur incidence sur les passifs liés à l'assurance. L'appréciation des passifs liés à l'assurance a également nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque, ce qui comprend les contrôles liés à l'élaboration et à l'examen des hypothèses clés relatives aux risques financiers et non financiers, ainsi qu'aux modèles actuariels utilisés pour calculer les passifs liés à l'assurance avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés non financières, soit la mortalité, les déchéances de polices et les charges, en les comparant aux études internes et externes de la Banque, et 2) l'incidence des changements d'hypothèses sur la marge sur services contractuels sur l'état consolidé des résultats, en évaluant les changements d'hypothèses et d'autres éléments probants. Nous avons également testé une sélection d'éléments probants et de documents sous-jacents, tels que les contrats d'assurance souscrits avec les titulaires de police. Nous avons évalué les primes de liquidité utilisées dans la détermination du taux d'actualisation en comparant une sélection de primes avec les données de marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques d'illiquidité similaires.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG srl./SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Naveen Kumar Kalia.

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2025 et 2024, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 4 décembre 2025, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés.

Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiquées au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 3 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances liée aux prêts de la Banque s'établissait à 5 050 millions de dollars au 31 octobre 2025. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée d'une provision liée aux prêts douteux et d'une provision liée aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à quatre scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est principalement fondée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs à la provision liée aux prêts productifs. La provision liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement est déterminée en fonction des recouvrements estimés pour un prêt donné compte tenu de l'ensemble des événements et des conditions pertinents pour le prêt.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur la provision liée aux prêts productifs qui en découle, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation de la provision liée aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont également été nécessaires du fait du degré élevé d'incertitude d'évaluation et de jugement de la direction nécessaires à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie, en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Ceci comprenait des contrôles internes liés à la détermination des cotes de risque des prêts de gros et à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative à la provision liée aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliquée par la Banque à la provision liée aux prêts productifs modélisée en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque. Pour les prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement sélectionnés, nous avons évalué le caractère adéquat de la provision liée aux prêts douteux en évaluant les recouvrements estimés pertinents pour chaque prêt et, le cas échéant, nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de nous aider dans l'évaluation.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 2 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 326 866 millions de dollars au 31 octobre 2025. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les multiples constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appreciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes.

L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés, et nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses, y compris celles liées aux multiples, et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

iii) Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appreciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appreciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et à l'évaluation des mérites techniques des positions fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

iv) Appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 20 436 millions de dollars au 31 octobre 2025. La méthode employée par la Banque pour déterminer les passifs liés à l'assurance tient compte de jugements concernant les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers. La principale hypothèse relative aux risques financiers est le taux d'actualisation, qui englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance sous-jacents. Les principales hypothèses relatives aux risques non financiers comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les charges.

Nous avons déterminé que l'appreciation des passifs liés à l'assurance constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation liée aux données d'entrée des modèles, à la méthodologie et aux hypothèses clés de la Banque, et de leur incidence sur les passifs liés à l'assurance. L'appreciation des passifs liés à l'assurance a également nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque, ce qui comprend les contrôles liés à l'élaboration et à l'examen des hypothèses clés relatives aux risques financiers et non financiers, ainsi qu'aux modèles actuariels utilisés pour calculer les passifs liés à l'assurance avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés non financières, soit la mortalité, les déchéances de polices et les charges, en les comparant aux études internes et externes de la Banque, et 2) l'incidence des changements d'hypothèses sur la marge sur services contractuels sur l'état consolidé des résultats, en évaluant les changements d'hypothèses et d'autres éléments probants. Nous avons également testé une sélection d'éléments probants et de documents sous-jacents, tels que les contrats d'assurance souscrits avec les titulaires de police. Nous avons évalué les primes de liquidité utilisées dans la détermination du taux d'actualisation en comparant une sélection de primes avec les données de marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques d'illiquidité similaires.

KPMG srl./SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la Banque depuis 2004 et avons agi à titre de co-auditeur pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2025, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque de Montréal (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2025 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2025 et 2024, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 4 décembre 2025 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse sous la rubrique *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 113 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG srl./SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 4 décembre 2025

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions		
Prêts	38 747 \$	40 069 \$
Valeurs mobilières (note 2) ¹	15 862	15 038
Titres pris en pension ou empruntés	6 072	6 843
Dépôts à d'autres banques	2 856	4 035
	63 537	65 985
Charges d'intérêts		
Dépôts	29 255	34 580
Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés	9 064	8 907
Dette subordonnée	456	456
Autres passifs (note 13)	3 275	2 574
	42 050	46 517
Revenus nets d'intérêts	21 487	19 468
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions et droits sur titres	1 169	1 106
Frais de service – Dépôts et ordres de paiement	1 791	1 626
Revenus de négociation (note 17)	2 584	2 377
Commissions sur prêts	1 342	1 464
Frais de services de cartes	831	847
Frais de gestion de placements et de garde de titres	2 339	2 056
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 495	1 324
Commissions de prise ferme et de consultation	1 703	1 399
Profits sur titres, autres que de négociation (note 2)	287	200
Profits de change, autres que de négociation	271	263
Résultats des activités d'assurance (note 14)	421	340
Rendement des placements liés à l'assurance (note 14)	124	105
Quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises	175	207
Autres revenus	255	13
	14 787	13 327
Total des revenus	36 274	32 795
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 3)	3 617	3 761
Charges autres que d'intérêts		
Rémunération du personnel (notes 20 et 21)	12 018	10 872
Bureaux et matériel (note 8)	4 468	4 117
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 10)	1 152	1 112
Publicité et expansion des affaires	806	837
Communications	342	388
Honoraires	678	583
Honoraires d'associations et de chambres de compensation et honoraires de réglementation annuels	302	321
Autres	1 341	1 269
	21 107	19 499
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	11 550	9 535
Charge d'impôts sur le résultat (note 22)	2 825	2 208
Bénéfice net	8 725 \$	7 327 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	8 709 \$	7 318 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	16	9
Bénéfice net	8 725 \$	7 327 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 23)		
De base	11,46 \$	9,52 \$
Dilué	11,44	9,51
Dividendes par action ordinaire	6,44	6,12

¹ Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 7 136 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (7 826 millions en 2024).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le chef de la direction,

Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,

Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

2025 2024

Bénéfice net	8 725 \$	7 327 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)		
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net		
Variation nette des profits latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Profits latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	308	217
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(65)	(83)
	243	134
Variation nette des profits latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 7)	995	2 512
Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice	1 051	1 417
	2 046	3 929
Profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	473	287
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(76)	(100)
	397	187
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Profits (pertes) latents nets sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	(11)	9
Profits (pertes) nets sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	137	(69)
(Pertes) nettes sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(245)	(633)
	(119)	(693)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)	2 567	3 557
Total du résultat global	11 292 \$	10 884 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	11 276 \$	10 875 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	16	9
Total du résultat global	11 292 \$	10 884 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 484 \$	65 098 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	2 838	3 640
Valeurs mobilières (note 2)		
Titres de négociation	192 303	168 926
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	21 354	19 064
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	113 209	93 702
Titres de créance au coût amorti	96 610	115 188
	423 476	396 880
Titres pris en pension ou empruntés (note 3)	129 421	110 907
Prêts (notes 3 et 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	196 033	191 080
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	92 741	92 687
Prêts sur cartes de crédit	12 649	13 612
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	380 788	384 993
	682 211	682 372
Provision pour pertes sur créances (note 3)	(5 050)	(4 356)
	677 161	678 016
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 7)	57 151	47 253
Engagements de clients aux termes d'acceptations	711	359
Bureaux et matériel (note 8)	6 252	6 249
Écart d'acquisition (note 10)	16 797	16 774
Immobilisations incorporelles (note 10)	4 758	4 925
Actifs d'impôt exigible	1 970	2 219
Actifs d'impôt différé (note 22)	2 732	3 024
Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	43 167	31 916
Actifs divers (note 11)	42 884	42 387
	176 422	155 106
Total des actifs	1 476 802 \$	1 409 647 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 12)	976 202 \$	982 440 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 7)	58 729	58 303
Acceptations	711	359
Titres vendus à découvert (note 13)	54 876	35 030
Titres mis en pension ou prêtés (note 5)	134 967	110 791
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 5 et 6)	51 562	40 164
Passifs liés à l'assurance (note 14)	20 436	18 770
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	45 170	34 407
Passifs divers (note 13)	37 549	36 720
	404 000	334 544
Dette subordonnée (note 15)	8 500	8 377
Total des passifs	1 388 702 \$	1 325 361 \$
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)	8 956	8 087
Actions ordinaires (note 16)	23 359	23 921
Surplus d'apport	373	354
Résultats non distribués	47 377	46 469
Cumul des autres éléments du résultat global	7 986	5 419
	88 051	84 250
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	49	36
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales		
Total des capitaux propres	88 100	84 286
Total des passifs et des capitaux propres	1 476 802 \$	1 409 647 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 087 \$	6 958 \$
Émises au cours de l'exercice	1 369	2 379
Rachetées au cours de l'exercice	(500)	(1 250)
Solde à la clôture de l'exercice	8 956	8 087
Actions ordinaires (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	23 921	22 941
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	-	905
Émises en vertu du régime d'options sur actions	161	74
Actions propres vendues	7	1
Rachetées aux fins d'annulation	(730)	-
Solde à la clôture de l'exercice	23 359	23 921
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture de l'exercice	354	328
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)	14	15
Prime nette à la vente d'actions propres	5	11
Solde à la clôture de l'exercice	373	354
Résultats non distribués		
Solde à l'ouverture de l'exercice	46 469	44 006
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	8 709	7 318
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 16)	(436)	(386)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 16)	(4 630)	(4 458)
Frais d'émission de titres de capitaux propres	(4)	(11)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)	(2 731)	-
Solde à la clôture de l'exercice	47 377	46 469
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(321)	(464)
Profits latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	308	217
Profits (pertes) latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	(11)	9
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(65)	(83)
Solde à la clôture de l'exercice	(89)	(321)
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(1 519)	(5 448)
Profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 7)	995	2 512
Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice	1 051	1 417
Solde à la clôture de l'exercice	527	(1 519)
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 381	6 194
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	473	287
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(76)	(100)
Solde à la clôture de l'exercice	6 778	6 381
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	874	943
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	137	(69)
Solde à la clôture de l'exercice	1 011	874
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4	637
(Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(245)	(633)
Solde à la clôture de l'exercice	(241)	4
Total du cumul des autres éléments du résultat global	7 986	5 419
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	88 051	84 250
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales		
Solde à l'ouverture de l'exercice	36	28
Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	16	9
Dividendes à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	(3)
Autres	-	2
Solde à la clôture de l'exercice	49	36
Total des capitaux propres	88 100 \$	84 286 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	8 725 \$	7 327 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		
(Profits) sur titres, autres que de négociation (note 2)	(287)	(200)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 8)	1 015	970
Amortissement d'autres actifs	13	28
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 10)	1 152	1 112
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles (notes 9 et 10)	178	26
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 3)	3 617	3 761
Impôts différés (note 22)	12	153
Quote-part (du bénéfice) des entreprises associées et des coentreprises	(175)	(207)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Titres de négociation	(21 315)	(42 700)
Actifs dérivés	(7 984)	(85)
Passifs dérivés	(1 182)	2 123
Impôts exigibles	104	257
Intérêts courus à recevoir et à payer	(1 403)	785
Passifs liés à l'assurance	1 666	4 312
Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients et à payer à ceux-ci	(592)	1 529
Autres éléments et charges à payer, montant net	3 479	(7 125)
Dépôts	(13 233)	66 114
Prêts	(82)	(24 636)
Titres vendus à découvert	19 582	(8 786)
Titres mis en pension ou prêtés	23 166	3 766
Titres pris en pension ou empruntés	(17 682)	5 480
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	11 466	12 699
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	10 240	26 703
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
(Diminution) nette des passifs des filiales	(945)	(12 071)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)	1 250	1 000
Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)	(1 250)	(1 000)
Produit de l'émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission (note 16)	1 365	2 368
Rachat d'actions privilégiées (note 16)	(500)	(1 250)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 16)	146	67
Vente nette d'actions propres (note 16)	12	1
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)	(3 396)	-
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(5 031)	(3 840)
Dividendes en trésorerie versés à la participation ne donnant pas le contrôle	(3)	(3)
Remboursement des obligations locatives	(321)	(357)
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(8 673)	(15 085)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	854	515
Achats de titres, autres que de négociation	(78 686)	(86 980)
Échéances de titres, autres que de négociation	37 244	27 323
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	42 922	36 177
Achats nets de bureaux, matériel et logiciels (notes 8 et 10)	(1 729)	(1 564)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	605	(24 529)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	214	75
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 386	(12 836)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	65 098	77 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice¹	67 484 \$	65 098 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts versés au cours de l'exercice ²	43 135 \$	45 092 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	2 831	2 450
Intérêts reçus au cours de l'exercice	61 067	63 108
Dividendes reçus au cours de l'exercice	2 423	2 481

¹ Nous sommes tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux auprès de certaines banques centrales, organismes de réglementation et contreparties, et ces montants totalisaient 108 millions de dollars au 31 octobre 2025 (80 millions au 31 octobre 2024).

² Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; immeubles de placement; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 4 décembre 2025.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2025. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 6. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 11.

Méthodes comptables significatives

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos méthodes comptables significatives tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	138	16	Capitaux propres	175
2	Valeurs mobilières	143	17	Évaluations de la juste valeur et revenus de négociation	177
3	Prêts et provision pour pertes sur créances	145	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	184
4	Gestion des risques	152	19	Gestion du capital	185
5	Transfert d'actifs financiers	152	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	186
6	Entités structurées	154	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	188
7	Instruments dérivés	156	22	Impôts sur le résultat	192
8	Bureaux et matériel	165	23	Bénéfice par action	195
9	Acquisitions et dessaisissements	166	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	195
10	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	167	25	Segmentation opérationnelle et géographique	198
11	Autres actifs	169	26	Principales filiales	201
12	Dépôts	169	27	Transactions avec des parties liées	201
13	Autres passifs	170			
14	Assurance	171			
15	Dette subordonnée	174			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédonons un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclasse dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans les profits (pertes) latents nets sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de la période, dans notre état consolidé du résultat global. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les profits de change, autres que de négociation, figurant sous les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

La comptabilisation des revenus d'honoraires tient compte des honoraires et des modalités précisées dans les contrats conclus avec les clients, soit généralement lorsque nous avons rempli nos obligations stipulées dans lesdits contrats. Le paiement est habituellement exigible lorsque nous avons rempli nos obligations ou dans un court délai après les avoir remplies, de sorte qu'il n'y a généralement aucune composante financement importante associée aux paiements qui nous sont dus. Quant aux contrats pour lesquels le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les revenus sont constatés dans la seule mesure où ils sont hautement probables. Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à un client, nous déterminons si nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire, ce qui peut nécessiter l'exercice d'un jugement. Si nous agissons pour notre propre compte (lorsque nous contrôlons le droit à la prestation de services prévus au contrat avant qu'ils ne soient fournis aux clients), nous présentons les revenus séparément du montant à payer à l'autre partie; autrement, nous présentons les revenus déduction faite du montant à payer à l'autre partie.

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux unités d'exploitation Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle les commissions se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait aux unités d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) et Services bancaires aux États-Unis et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturées pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait aux unités d'exploitation PE Canada et Services bancaires aux États-Unis et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes au moment de la demande.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait à l'unité d'exploitation Gestion de patrimoine et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait à l'unité d'exploitation Gestion de patrimoine et correspondent à des frais pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait à l'unité d'exploitation Marchés des capitaux et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres revenus, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances (PPC); les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les participations dans des entreprises associées et des coentreprises; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs relatifs aux contrats d'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, ainsi que les transferts d'actifs financiers et la consolidation d'entités structurées. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédon à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 5 et 6, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient avoir des résultats moins favorables pour l'Amérique du Nord. Les menaces les plus immédiates proviennent d'une possible escalade des tarifs douaniers américains. Les entreprises du Canada s'exposent à des risques à plus long terme si la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique est infructueuse, car des tarifs douaniers importants pourraient alors s'appliquer à un plus grand nombre de biens exportés vers les États-Unis plutôt qu'à une petite proportion, ce qui entraînerait probablement une récession au Canada. Les autres risques comprennent une intensification de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou une reprise du conflit au Moyen-Orient. Les importantes dépenses des entreprises en matière d'IA apportent un soutien crucial à l'économie, mais présentent également de nouveaux risques pour les travailleurs. Bien que l'IA n'ait pas encore entraîné de pertes d'emplois significatives, elle pourrait influencer de plus en plus les décisions d'embauche et provoquer des changements considérables dans la composition de la main d'œuvre, obligeant les personnes sans emploi à acquérir de nouvelles compétences. Les incidences sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, sur nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents dépendront de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les estimations que nous faisons et les jugements que nous posons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes en place qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante, et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2025.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement, en fonction de l'information disponible à la fin de la période de présentation, à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la PPC. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada et les États-Unis, ainsi que les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la PPC à la note 3.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à note 17.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Des actuaires indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Les écarts entre les chiffres réels et les hypothèses posées sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies est tributaire de diverses hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, les taux de croissance prévus de la rémunération, l'âge de la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur les données historiques pertinentes en parallèle avec les données liées au marché. Les actuaires passent en revue ces hypothèses. Eu égard à tous les régimes, nous établissons les taux d'actualisation à la fin de chaque exercice en fonction d'obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres et participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la PPC est évaluée en fonction d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois.

Nous soumettons nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, y compris celles inscrites dans les autres actifs, à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces participations, les indices objectifs de dépréciation peuvent comprendre, entre autres facteurs, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur à un montant inférieur à leur coût.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur la PPC, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et la détermination de la juste valeur aux notes 2, 11 et 17.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats, à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque UGT demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'UGT se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente a été utilisée pour effectuer les tests de dépréciation faits pour toutes les périodes. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque UGT. Nous devons faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 10.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les estimations de flux de trésorerie d'exécution, incluant un ajustement au titre du risque, ainsi que la marge sur services contractuels. Les flux de trésorerie d'exécution correspondent aux flux de trésorerie futurs estimés afférents à la période de couverture résiduelle et aux sinistres survenus antérieurement; ces flux de trésorerie sont alors pondérés par leur probabilité d'occurrence et actualisés. Cela est fondé sur des hypothèses en matière de risque non financier portant notamment sur la mortalité, les déchéances de polices et les charges; ces hypothèses s'appuient sur une combinaison de données propres au secteur d'activité et à une entité et, pour ce qui est des charges, elles sont fondées sur l'analyse de données historiques selon lesquelles les charges découlent des activités d'assurance. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La marge sur services contractuels est un composant du passif qui représente les profits non acquis que nous comptabilisons lorsque les services sont rendus.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 14.

Provisions

Des provisions, y compris les provisions pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, sont comptabilisées si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que le montant des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs financiers, essentiellement des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Les actifs sont décomptabilisés lorsque nous avons transféré la quasi-totalité de leurs risques et avantages. Dans les cas où nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé. Dans les cas où nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages, nous décomptabilisons les actifs à la condition de ne plus exercer de contrôle sur ces derniers. Si nous conservons le contrôle, nous comptabilisons encore les actifs transférés à hauteur du maintien de notre engagement.

On trouvera d'autres renseignements sur les actifs financiers transférés à la note 5.

Consolidation d'entités structurées

Les entités de titrisation que nous soutenons ont généralement un pouvoir décisionnel limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

On trouvera d'autres renseignements sur les entités structurées aux notes 6 et 20.

Changements des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

En date du 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplace la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour obtenir un complément d'informations sur notre politique en matière de comptabilisation des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Au moment de la transition, nous avons été tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur. La marge sur services contractuels comptabilisée le 1^{er} novembre 2022 selon l'approche fondée sur la juste valeur s'élevait à 1 550 millions de dollars, dont une tranche de 1 210 millions demeurait dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance au 31 octobre 2025 (1 370 millions au 31 octobre 2024).

IAS 40, Immeubles de placement

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous avons volontairement changé de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur, afin de mieux aligner les rendements sur nos immeubles de placement avec les profits et les pertes de nos activités d'assurance. L'IAS 40, *Immeubles de placement* (IAS 40), autorise l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Nous avons appliqué ce changement de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les immeubles de placement à leur juste valeur. Ce changement s'est traduit par une augmentation des autres actifs de 132 millions de dollars et des capitaux propres de 132 millions après impôts au 1^{er} novembre 2022.

IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons modifié volontairement notre méthode pour comptabiliser des contrats normalisés visant l'achat ou la vente d'actifs financiers à la date de transaction, au lieu de la date de règlement. Cette modification a été appliquée de manière rétrospective, tel qu'il est exigé lorsque des modifications sont apportées aux méthodes comptables, comme si nous avions toujours comptabilisé les transactions sur titres à la date de transaction. On entend par contrat normalisé un contrat dont les modalités imposent le règlement dans le délai défini généralement par une convention sur le marché concerné ou par la réglementation. Une augmentation des actifs et des passifs de l'ordre de 52,5 milliards de dollars a résulté de cette modification au 31 octobre 2023.

IAS 12, Impôts sur le résultat

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12). La modification restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires d'un montant égal (tels les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). À l'adoption de cette modification, nous avons comptabilisé des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé distincts relativement aux actifs et aux passifs donnant lieu à des différences temporaires. Notre bilan consolidé n'a pas été visé par cette modification, car les soldes ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui modifient l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7). Ces modifications clarifient la façon d'évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui comportent des caractéristiques conditionnelles, ainsi que le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat. Les modifications instaurent également un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation de certains instruments financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Ces modifications entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2026. Afin de satisfaire aux exigences des modifications, nous avons mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation et nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption.

IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : présentation et informations à fournir* (IFRS 18), qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2027. Afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 18, nous avons mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation et nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption. L'IFRS 18 modifiera la présentation de notre état consolidé du résultat net en classant les produits et les charges dans trois catégories (exploitation, investissement et financement) en fonction de nos principales activités commerciales, et en introduisant certains nouveaux sous-totaux. L'IFRS 18 exige également que certaines mesures de la performance choisies par la direction soient incluses dans une note de nos états financiers consolidés.

Note 2 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en cinq catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et nos passifs au titre des contrats de placement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les variations des variables financières entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de chaque période. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, en réduisant la non-concordance comptable en ce qui a trait aux profits et pertes latents, puisque les variations de la juste valeur des titres, des passifs au titre des contrats de placement désignés à la juste valeur et l'incidence de la variation des taux d'actualisation et les hypothèses financières liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance sont tous comptabilisés à l'état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance. La juste valeur de ces titres s'établissait à 13 536 millions de dollars au 31 octobre 2025 (12 214 millions au 31 octobre 2024). L'exposition maximale au risque de crédit pour les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net correspond à la valeur comptable de ces mêmes titres.

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces titres s'établissait à 7 818 millions de dollars au 31 octobre 2025 (6 850 millions au 31 octobre 2024).

Les investissements dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable sont inclus dans ce solde étant donné qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur des investissements et l'avantage au titre des crédits d'impôt reçus étant comptabilisés dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. La juste valeur de ces investissements s'établissait à 1 136 millions de dollars au 31 octobre 2025 (900 millions au 31 octobre 2024).

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés ou montés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de transaction.

Test de dépréciation

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la PPC est évaluée en fonction d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être. La cote de risque de crédit afférente à tous nos titres de créance correspond à celle de catégorie investissement.

Les titres de créance évalués au coût amorti totalisent 96 610 millions de dollars au 31 octobre 2025 (115 188 millions au 31 octobre 2024), déduction faite de la PPC de 4 millions au 31 octobre 2025 (3 millions au 31 octobre 2024).

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont totalisé 113 209 millions de dollars au 31 octobre 2025 (93 702 millions au 31 octobre 2024). La PPC liée à ces titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 6 millions au 31 octobre 2025 (4 millions au 31 octobre 2024) est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Terme à courir de titres

Le tableau qui suit présente les termes à courir des titres :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Terme à courir						2025	2024
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise	Total	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes	1 170 \$	2 342 \$	1 003 \$	3 481 \$	4 315 \$	-\$	12 311 \$	10 036 \$
l'administration fédérale américaine des municipalités, agences et États américains	715	316	1 494	2 007	4 503	-	9 035	7 585
d'autres administrations publiques	4 123	9 180	3 237	6 135	8 227	-	30 902	24 248
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	592	1 177	1 348	740	269	-	1 144	565
Prêts détenus à des fins de transaction	1 103	176	467	928	53 776	-	56 450	40 995
Titres de créance d'entreprises	1 377	3 030	2 259	2 365	2 583	-	11 614	10 172
Prêts détenus à des fins de transaction	1	976	1 641	1 950	-	-	4 568	5 493
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	62 153	62 153	65 983
Total des titres de négociation	9 081	17 231	11 663	18 035	74 140	62 153	192 303	168 926
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes	876	7	146	342	248	-	1 619	403
l'administration fédérale américaine	1	6	19	116	1 436	-	1 578	1 578
d'autres administrations publiques	4	-	-	-	1 491	-	1 495	1 527
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	-	11	-	7	-	-	18	21
Titres de créance d'entreprises	227	273	246	1 133	7 029	-	8 908	8 780
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	7 736	7 736	6 730
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 108	297	411	1 598	10 204	7 736	21 354	19 064
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	15 795	15 202	10 077	3 820	-	-	44 894	33 892
Coût amorti	15 819	15 287	10 271	3 958	-	-	45 335	34 177
Juste valeur	2,29	2,48	2,78	3,08	-	-	2,53	3,33
des provinces et municipalités canadiennes	470	1 041	2 925	1 072	17	-	5 525	5 939
Coût amorti	470	1 061	2 986	1 112	15	-	5 644	5 996
Juste valeur	2,52	3,05	3,32	3,47	4,07	-	3,23	3,61
l'administration fédérale américaine	844	3 769	9 270	6 358	274	-	20 515	17 033
Coût amorti	845	3 797	9 434	6 458	275	-	20 809	16 965
Juste valeur	3,61	3,88	3,75	3,92	4,64	-	3,83	4,06
des municipalités, agences et États américains	399	538	732	3 408	545	-	5 622	5 125
Coût amorti	398	534	733	3 423	546	-	5 634	5 068
Juste valeur	2,89	2,87	3,06	3,02	4,77	-	3,17	4,04
d'autres administrations publiques	1 521	1 607	911	-	-	-	4 039	5 643
Coût amorti	1 521	1 624	920	-	-	-	4 065	5 656
Juste valeur	2,28	3,49	3,66	-	-	-	3,07	3,15
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	112	1 451	10 628	3 783	10 972	-	26 946	21 570
Coût amorti	111	1 457	10 776	3 834	10 837	-	27 015	21 293
Juste valeur	2,46	3,46	4,19	3,90	4,02	-	4,03	3,92
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance d'entreprises	1 663	523	550	1 686	69	-	4 491	4 391
Coût amorti	1 664	530	557	1 699	65	-	4 515	4 370
Juste valeur	4,48	2,69	3,35	4,79	5,02	-	4,26	2,67
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation d'entreprises	Coût	-	-	-	-	165	165	135
Juste valeur	-	-	-	-	-	192	192	177
Total du coût ou du coût amorti	20 804	24 131	35 093	20 127	11 877	165	112 197	93 728
Total de la juste valeur	20 828	24 290	35 677	20 484	11 738	192	113 209	93 702
Rendement (%)	2,54	2,86	3,55	3,65	4,07	-	3,28	3,61
Titres au coût amorti²								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	538	376	-	35	-	-	949	2 465
Coût amorti	532	376	-	35	-	-	943	2 403
Juste valeur	3,43	2,74	-	3,12	-	-	3,15	1,81
des provinces et municipalités canadiennes	720	1 099	1 495	2 868	-	-	6 182	4 488
Coût amorti	719	1 106	1 506	2 889	-	-	6 220	4 216
Juste valeur	2,84	2,50	2,86	3,45	-	-	3,07	2,38
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
l'administration fédérale américaine	773	17 536	12 377	8 992	3 790	-	43 468	55 421
Coût amorti	765	17 037	11 601	7 980	3 049	-	40 432	51 319
Juste valeur	3,87	2,74	2,32	2,69	3,96	-	2,74	1,49
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
des municipalités, agences et États américains	-	-	-	165	-	-	165	182
Coût amorti	-	-	-	167	-	-	167	180
Juste valeur	-	-	-	4,66	-	-	4,66	4,65
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
d'autres administrations publiques	186	217	122	-	-	-	525	681
Coût amorti	186	217	120	-	-	-	523	675
Juste valeur	3,76	3,96	4,00	-	-	-	3,90	1,80
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	1 127	3 783	455	2 532	29 873	-	37 770	42 773
Coût amorti	1 119	3 670	425	2 317	27 307	-	34 838	38 619
Juste valeur	2,51	1,78	1,84	1,69	2,81	-	2,61	2,58
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance d'entreprises	392	664	140	58	6 297	-	7 551	9 178
Coût amorti	387	660	141	57	6 080	-	7 325	9 049
Juste valeur	3,73	3,97	2,94	3,73	5,06	-	4,85	4,57
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la valeur comptable	3 736	23 675	14 589	14 650	39 960	-	96 610	115 188
Total de la juste valeur	3 708	23 066	13 793	13 445	36 436	-	90 448	106 461
Rendement (%)	3,18	2,62	2,38	2,69	3,27	-	2,89	2,19
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières	34 753	65 493	62 340	54 767	136 042	70 081	423 476	396 880
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	23 158	24 896	16 194	15 622	18 796	27 159	125 825	111 370
Dollar américain	10 390	39 787	45 617	38 820	116 911	41 434	292 959	278 558
Autres monnaies	1 205	810	529	325	335	1 488	4 692	6 952
Total des valeurs mobilières	34 753 \$	65 493 \$	62 340 \$	54 767 \$	136 042 \$	70 081 \$	423 476 \$	396 880 \$

¹ Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises partenaires par un gouvernement. LNH signifie Loi nationale sur l'habitation.

² La valeur comptable des titres qui font partie de la relation de couverture de juste valeur est ajustée en fonction des profits (pertes) connexes sur les contrats de couverture.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à courir indiqués ci-dessus sont établis d'après les dates d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étoile.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	44 894 \$	443 \$	(2)\$	45 335 \$	33 892 \$	303 \$	(18)\$	34 177 \$
des administrations provinciales et municipales canadiennes	5 525	132	(13)	5 644	5 939	82	(25)	5 996
l'administration fédérale américaine	20 515	327	(33)	20 809	17 033	100	(168)	16 965
des municipalités, agences et États américains	5 622	77	(65)	5 634	5 125	24	(81)	5 068
d'autres administrations publiques	4 039	35	(9)	4 065	5 643	20	(7)	5 656
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	26 946	291	(222)	27 015	21 570	58	(335)	21 293
Titres de créance d'entreprises	4 491	37	(13)	4 515	4 391	31	(52)	4 370
Titres de participation d'entreprises	165	27	-	192	135	42	-	177
Total	112 197 \$	1 369 \$	(357)\$	113 209 \$	93 728 \$	660 \$	(686)\$	93 702 \$

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	143 \$	161 \$
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 427	3 874
Titres au coût amorti	2 709	3 952
Total	7 279 \$	7 987 \$

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	201 \$	87 \$
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - profits réalisés¹	89	114
Perte de valeur sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sur les titres au coût amorti	(3)	(1)
Profits sur titres, autres que de négociation	287 \$	200 \$

¹ Les profits sont présentés déduction faite des (pertes) sur les contrats de couverture.

Les profits et les pertes sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les profits sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance sont pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance de notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Revenus d'intérêts et de dividendes	546 \$	515 \$
Profits sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net¹	374	1 270
Profits réalisés sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	1
Total des revenus d'intérêts et de dividendes et des profits sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance	920 \$	1 786 \$

¹ Les profits (pertes) sur ces titres peuvent être contrebalancés par des (pertes) profits découlant des variations des passifs liés à l'assurance, comme il est décrit précédemment à la section Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Note 3 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où l'objectif du modèle économique vise à percevoir des flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable brute de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevrons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux unités d'exploitation PE Canada, Services bancaires aux États-Unis et Marchés des capitaux. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis un nombre défini de jours.

En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à température aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte de la valeur de toute garantie et d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrir le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Les découverts sont considérés comme des créances échues lorsque le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrir en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 358 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 (306 millions en 2024).

Provision pour pertes sur créances

La PPC figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour épouser les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La PPC s'est élevée à 5 739 millions de dollars au 31 octobre 2025 (4 936 millions au 31 octobre 2024), dont une tranche de 5 050 millions (4 356 millions au 31 octobre 2024) a été comptabilisée dans les prêts et une tranche de 689 millions (580 millions au 31 octobre 2024), dans les passifs divers à notre bilan consolidé. Les variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances, aux ventes, aux radiations et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la PPC.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences de l'IFRS 9, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une PPC d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Notre méthode pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la PD entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte attendue étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque actif financier individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios optimistes, pessimistes et pessimistes graves, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la PPC reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie.

Provision liée aux prêts douteux

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par des gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrir sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète notre meilleure estimation de la réalisation de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. Cette estimation peut changer au fil du temps au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles ou selon l'évolution des stratégies de détection et de résolution des difficultés, donnant lieu à des modifications de la provision. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et prendre la forme de trésorerie, de titres, de biens immobiliers, de créances, de garanties, de stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament, autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future.

Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). La réévaluation nette correspond à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent l'incidence des pertes sur créances attendues de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	56 \$	186 \$	19 \$	261 \$	73 \$	151 \$	10 \$	234 \$
Transfert à l'étape 1	151	(148)	(3)	-	132	(130)	(2)	-
Transfert à l'étape 2	(15)	50	(35)	-	(26)	42	(16)	-
Transfert à l'étape 3	-	(44)	44	-	(1)	(29)	30	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(135)	154	54	73	(142)	170	36	64
Montages des prêts	23	-	-	23	24	-	-	24
Décomptabilisations et échéances	(5)	(16)	-	(21)	(3)	(13)	-	(16)
Changements apportés à un modèle	(20)	(3)	-	(23)	(1)	(5)	-	(6)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	(1)	(7)	60	52	(17)	35	48	66
Montants sortis du bilan ³	-	-	(10)	(10)	-	-	(5)	(5)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	9	9	-	-	7	7
Change et autres	1	-	(66)	(65)	-	-	(41)	(41)
Solde à la clôture de l'exercice	56 \$	179 \$	12 \$	247 \$	56 \$	186 \$	19 \$	261 \$
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	197 \$	471 \$	175 \$	843 \$	220 \$	434 \$	152 \$	806 \$
Transfert à l'étape 1	331	(310)	(21)	-	301	(283)	(18)	-
Transfert à l'étape 2	(62)	114	(52)	-	(44)	91	(47)	-
Transfert à l'étape 3	(7)	(177)	184	-	(7)	(133)	140	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(317)	421	483	587	(237)	355	437	555
Montages des prêts	32	-	-	32	54	-	-	54
Décomptabilisations et échéances	(19)	(40)	-	(59)	(16)	(38)	(12)	(66)
Changements apportés à un modèle	46	77	-	123	15	46	-	61
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	4	85	594	683	66	38	500	604
Montants sortis du bilan ³	-	-	(692)	(692)	-	-	(623)	(623)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	151	151	-	-	195	195
Change et autres	(1)	(1)	(68)	(70)	(89)	(1)	(49)	(139)
Solde à la clôture de l'exercice	200 \$	555 \$	160 \$	915 \$	197 \$	471 \$	175 \$	843 \$
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	233 \$	472 \$	- \$	705 \$	188 \$	308 \$	- \$	496 \$
Transfert à l'étape 1	239	(239)	-	-	226	(226)	-	-
Transfert à l'étape 2	(115)	116	(1)	-	(64)	64	-	-
Transfert à l'étape 3	(9)	(453)	462	-	(6)	(290)	296	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(194)	633	311	750	(182)	633	308	759
Montages des prêts	52	-	-	52	76	-	-	76
Décomptabilisations et échéances	(13)	(50)	-	(63)	(8)	(27)	-	(35)
Changements apportés à un modèle	(2)	135	-	133	4	9	-	13
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	(42)	142	772	872	46	163	604	813
Montants sortis du bilan ³	-	-	(903)	(903)	-	-	(720)	(720)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	209	209	-	-	171	171
Change et autres	(3)	(11)	(78)	(92)	(1)	1	(55)	(55)
Solde à la clôture de l'exercice	188 \$	603 \$	- \$	791 \$	233 \$	472 \$	- \$	705 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	892 \$	1 698 \$	537 \$	3 127 \$	1 043 \$	1 155 \$	533 \$	2 731 \$
Transfert à l'étape 1	553	(510)	(43)	-	601	(575)	(26)	-
Transfert à l'étape 2	(254)	362	(108)	-	(278)	394	(116)	-
Transfert à l'étape 3	(8)	(388)	396	-	(9)	(310)	319	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(419)	1 166	1 476	2 223	(599)	1 189	1 748	2 338
Montages des prêts	285	-	-	285	278	8	-	286
Décomptabilisations et échéances	(146)	(402)	-	(548)	(147)	(308)	(11)	(466)
Changements apportés à un modèle	24	27	-	51	53	57	-	110
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	35	255	1 721	2 011	(101)	455	1 914	2 268
Montants sortis du bilan ³	-	-	(1 367)	(1 367)	-	-	(1 802)	(1 802)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	314	314	-	-	194	194
Change et autres	4	44	(347)	(299)	(50)	88	(302)	(264)
Solde à la clôture de l'exercice	931 \$	1 997 \$	858 \$	3 786 \$	892 \$	1 698 \$	537 \$	3 127 \$
Total à la clôture de l'exercice	1 375 \$	3 334 \$	1 030 \$	5 739 \$	1 378 \$	2 827 \$	731 \$	4 936 \$
Composition : Prêts	1 119 \$	2 957 \$	974 \$	5 050 \$	1 143 \$	2 560 \$	653 \$	4 356 \$
Autres instruments de crédit ⁴	256	377	56	689	235	267	78	580

¹ Inclut les variations à la provision liée aux prêts douteux acquis.

² Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de (1) million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (10 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2024).

³ En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons éprouvé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

⁴ D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2025 et 2024. L'étape 1 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 comprend les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ^{1,2}	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ^{1,2}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation³								
Exceptionnellement faible	1 \$	-\$	-\$	1 \$	1 \$	-\$	-\$	1 \$
Très faible	110 299	844	-	111 143	86 730	5 631	-	92 361
Bas	50 148	3 051	-	53 199	52 111	15 080	-	67 191
Moyen	7 048	6 713	-	13 761	7 402	5 329	-	12 731
Haut	240	3 032	-	3 272	268	2 622	-	2 890
Non coté ⁴	12 802	952	-	13 754	14 207	1 042	-	15 249
Douteux	-	-	903	903	-	-	657	657
Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation	180 538	14 592	903	196 033	160 719	29 704	657	191 080
PPC	56	178	12	246	56	185	10	251
Valeur comptable	180 482	14 414	891	195 787	160 663	29 519	647	190 829
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	9 984	1	-	9 985	9 162	145	-	9 307
Très faible	21 962	35	-	21 997	20 466	903	-	21 369
Bas	26 238	2 682	-	28 920	26 125	4 575	-	30 700
Moyen	6 991	5 566	-	12 557	7 405	5 526	-	12 931
Haut	670	2 164	-	2 834	789	2 017	-	2 806
Non coté ⁴	14 812	1 009	-	15 821	14 522	475	-	14 997
Douteux	-	-	627	627	-	-	577	577
Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	80 657	11 457	627	92 741	78 469	13 641	577	92 687
PPC	182	532	160	874	183	447	168	798
Valeur comptable	80 475	10 925	467	91 867	78 286	13 194	409	91 889
Prêts sur cartes de crédit⁵								
Exceptionnellement faible	1 643	-	-	1 643	1 660	-	-	1 660
Très faible	2 129	4	-	2 133	2 166	1	-	2 167
Bas	1 846	80	-	1 926	2 110	60	-	2 170
Moyen	3 550	1 191	-	4 741	4 544	824	-	5 368
Haut	592	1 232	-	1 824	746	922	-	1 668
Non coté ⁴	260	122	-	382	430	149	-	579
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde brut des prêts sur cartes de crédit	10 020	2 629	-	12 649	11 656	1 956	-	13 612
PPC	125	527	-	652	161	421	-	582
Valeur comptable	9 895	2 102	-	11 997	11 495	1 535	-	13 030
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques^{3,6}								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	188 707	3 873	-	192 580	191 742	3 437	-	195 179
Catégorie spéculative	139 069	22 700	-	161 769	147 713	15 078	-	162 791
Liste de surveillance	123	21 466	-	21 589	238	22 535	-	22 773
Douteux	-	-	5 561	5 561	-	-	4 609	4 609
Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	327 899	48 039	5 561	381 499	339 693	41 050	4 609	385 352
PPC	756	1 720	802	3 278	743	1 507	475	2 725
Valeur comptable	327 143	46 319	4 759	378 221	338 950	39 543	4 134	382 627
Total du solde brut des prêts et acceptations	599 114	76 717	7 091	682 922	590 537	86 351	5 843	682 731
Total du solde net des prêts et acceptations	597 995	73 760	6 117	677 872	589 394	83 791	5 190	678 375
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	202 913	1 544	-	204 457	198 132	787	-	198 919
Catégorie spéculative	65 393	13 733	-	79 126	68 177	6 647	-	74 824
Liste de surveillance	6	9 086	-	9 092	59	8 765	-	8 824
Douteux	-	-	1 660	1 660	-	-	1 373	1 373
Engagements de prêt et contrats de garantie financière, montant brut	268 312	24 363	1 660	294 335	266 368	16 199	1 373	283 940
PPC	256	377	56	689	235	267	78	580
Valeur comptable ^{7,8}	268 056 \$	23 986 \$	1 604 \$	293 646 \$	266 133 \$	15 932 \$	1 295 \$	283 360 \$

¹ Comprend les prêts douteux acquis.

² Une proportion de 94 % des prêts se situant à l'étape 3 était garantie entièrement ou en partie au 31 octobre 2025 (92 % au 31 octobre 2024).

³ Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation de 79 millions de dollars (163 millions au 31 octobre 2024) et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 13 231 millions (12 431 millions au 31 octobre 2024) qui sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et ne sont pas assujettis aux pertes sur créances.

⁴ Comprend les portefeuilles constitués et certains cas où des paramètres de notation interne du risque ne sont pas attribués. On recourt à d'autres sources d'évaluation de la qualité du risque de crédit ainsi qu'à des méthodes, des politiques et des outils de notation du crédit pour gérer le risque de crédit auquel sont exposés ces portefeuilles.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

⁶ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

⁷ Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit, que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

⁸ Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de contreparties.

Les prêts et la PPC par répartition géographique au 31 octobre 2025 et 2024 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Montant brut	PPC liée aux prêts douteux ¹	PPC liée aux prêts productifs ²	Montant net	Montant brut	PPC liée aux prêts douteux ¹	PPC liée aux prêts productifs ²	Montant net
Répartition géographique³								
Canada	398 001 \$	663 \$	1 842 \$	395 496 \$	392 398 \$	461 \$	1 531 \$	390 406 \$
États-Unis	272 996	311	2 203	270 482	277 718	192	2 141	275 385
Autres pays	11 214	-	31	11 183	12 256	-	31	12 225
Total	682 211 \$	974 \$	4 076 \$	677 161 \$	682 372 \$	653 \$	3 703 \$	678 016 \$

¹ Exclut la PPC liée aux prêts douteux de 56 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (78 millions au 31 octobre 2024).

² Exclut la PPC liée aux prêts productifs de 633 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (502 millions au 31 octobre 2024).

³ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2025 et 2024 :

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024		
	Solde brut des prêts douteux	PPC liée aux prêts douteux ¹	Solde net des prêts douteux	Solde brut des prêts douteux	PPC liée aux prêts douteux ¹	Solde net des prêts douteux
Prêts hypothécaires à l'habitation	903 \$	12 \$	891 \$	657 \$	10 \$	647 \$
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	627	160	467	577	168	409
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ²	5 561	802	4 759	4 609	475	4 134
Total	7 091 \$	974 \$	6 117 \$	5 843 \$	653 \$	5 190 \$
Répartition géographique³						
Canada	3 550 \$	663 \$	2 887 \$	2 513 \$	461 \$	2 052 \$
États-Unis	3 540	311	3 229	3 327	192	3 135
Autres pays	1	-	1	3	-	3
Total	7 091 \$	974 \$	6 117 \$	5 843 \$	653 \$	5 190 \$

¹ Exclut la PPC liée aux prêts douteux de 56 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (78 millions au 31 octobre 2024).

² Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

³ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2025 et 2024. Les prêts dont les versements prévus sont en souffrance depuis moins de 30 jours ont été exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024		
	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	854 \$	7 \$	861 \$	696 \$	15 \$	711 \$
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	661	171	832	734	173	907
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	616	8	624	689	16	705
Total	2 131 \$	186 \$	2 317 \$	2 119 \$	204 \$	2 323 \$

¹ Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 7 millions de dollars au 31 octobre 2025 (16 millions au 31 octobre 2024).

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour pertes sur prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Le scénario optimiste au 31 octobre 2025 suppose une croissance économique beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse entendre notre scénario de référence ainsi que des taux de chômage inférieurs.

Au 31 octobre 2025, notre scénario de référence prévoit un contexte économique où on assistera à une légère hausse des taux de chômage à court terme essentiellement en raison des tarifs douaniers, ainsi qu'une reprise économique modérée à moyen terme à mesure que l'incertitude entourant les politiques commerciales s'atténue et que les taux d'intérêt continuent de baisser. Selon notre scénario de référence publié au 31 octobre 2024, nous avions prévu un contexte économique plus robuste avant que les nouveaux tarifs douaniers n'entrent en vigueur.

En supposant que les prévisions du scénario de référence se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 3 125 millions de dollars au 31 octobre 2025 (2 625 millions au 31 octobre 2024) contre 4 709 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (4 205 millions au 31 octobre 2024).

À compter du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons ajouté un quatrième scénario afin de refléter une baisse moins importante (scénario pessimiste), ce qui nous permet d'améliorer le continuum des prévisions économiques utilisées pour l'estimation de la provision. Au 31 octobre 2025, notre scénario pessimiste prévoit une contraction sévère de l'économie tant au Canada qu'aux États-Unis, suivie d'une reprise relativement lente. Notre scénario pessimiste grave fait état d'une contraction encore plus sévère des économies canadienne et américaine comparativement au scénario pessimiste. Le scénario pessimiste grave au 31 octobre 2024 prévoyait, globalement, un contexte économique similaire au cours de la période visée par les prévisions. En supposant que les prévisions économiques du scénario pessimiste grave se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 7 975 millions de dollars au 31 octobre 2025 (7 500 millions au 31 octobre 2024), contre 4 709 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (4 205 millions au 31 octobre 2024).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille de prêts changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les quatre scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations souvent inégales liées à chacun pouvant varier au fil du temps.

Les tableaux qui suivent présentent les principales variables économiques utilisées pour évaluer les prévisions en matière de provision liée aux prêts productifs pour les 12 prochains mois ou sur la durée de vie. Les variables présentées en date du 31 octobre 2025 tiennent compte de l'incidence de l'imposition des tarifs douaniers et de l'incertitude liée aux politiques commerciales sur les perspectives économiques. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

Au 31 octobre 2025								
Scénarios								
Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Scénario optimiste		Scénario de référence		Scénario pessimiste		Scénario pessimiste grave	
	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹
Taux de croissance du PIB réel ²								
Canada	3,6 %	2,8 %	1,1 %	2,1 %	(2,7)%	1,6 %	(4,0)%	1,2 %
États-Unis	4,5 %	2,4 %	1,7 %	1,8 %	(2,3)%	1,4 %	(3,5)%	1,3 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans								
Canada	1,2 %	1,8 %	1,7 %	2,0 %	3,4 %	3,0 %	4,2 %	3,5 %
États-Unis	0,8 %	1,5 %	1,5 %	1,9 %	3,5 %	3,0 %	4,6 %	3,6 %
Taux de chômage								
Canada	6,0 %	5,5 %	7,1 %	6,4 %	9,4 %	9,6 %	9,9 %	10,5 %
États-Unis	3,6 %	3,1 %	4,5 %	4,4 %	6,8 %	7,5 %	7,5 %	8,4 %
Indice des prix des habitations ²								
Canada ³	3,9 %	5,8 %	(0,4)%	3,4 %	(10,5)%	(0,7)%	(19,4)%	(5,0)%
États-Unis ⁴	3,7 %	3,9 %	0,7 %	2,4 %	(11,6)%	(1,1)%	(20,0)%	(4,3)%
Au 31 octobre 2024								
Scénarios								
Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Scénario optimiste		Scénario de référence		Scénario pessimiste		Scénario pessimiste grave	
	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹
Taux de croissance du PIB réel ²								
Canada	4,6 %	2,6 %	1,8 %	1,9 %	(2,3)%	1,3 %	(3,6)%	1,2 %
États-Unis	4,3 %	2,4 %	1,9 %	1,9 %	(2,1)%	1,4 %	(3,4)%	1,3 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans								
Canada	1,3 %	1,8 %	1,9 %	2,0 %	3,6 %	3,0 %	4,2 %	3,5 %
États-Unis	0,9 %	1,6 %	1,6 %	2,0 %	3,4 %	3,1 %	4,6 %	3,6 %
Taux de chômage								
Canada	5,3 %	4,8 %	7,0 %	6,8 %	8,8 %	9,4 %	9,8 %	10,5 %
États-Unis	3,4 %	3,0 %	4,7 %	4,4 %	6,7 %	7,3 %	7,6 %	8,4 %
Indice des prix des habitations ²								
Canada ³	5,9 %	5,4 %	1,6 %	3,0 %	(10,9)%	(1,0)%	(19,0)%	(5,0)%
États-Unis ⁴	5,9 %	4,0 %	2,8 %	2,6 %	(9,6)%	(1,0)%	(19,3)%	(4,3)%

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 3 375 millions de dollars (3 050 millions au 31 octobre 2024), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 4 709 millions au 31 octobre 2025 (4 205 millions au 31 octobre 2024).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Les modifications peuvent comprendre une réduction des taux d'intérêt, une prorogation de la date d'échéance, des congés de paiement, une exonération de paiement ou une consolidation des dettes. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsqu'un prêt douteux est renégocié, il redevient un prêt productif s'il ne présente plus aucune des caractéristiques exigeant son classement dans les prêts douteux et si l'emprunteur a démontré qu'il s'acquitte bien de ses obligations de paiement selon les conditions de la restructuration du prêt pendant une période de temps donnée.

La valeur comptable nette des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 était de 2 606 millions de dollars (1 595 millions en 2024). Au 31 octobre 2025, des prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications d'une valeur brute de 2 millions (3 millions au 31 octobre 2024) ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au 31 octobre 2025, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 52 millions de dollars (67 millions au 31 octobre 2024). Nous cédonons de tels biens lorsque nous le jugeons approprié. Nous n'occupons aucun bien saisi pour nos propres fins commerciales.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 13 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Note 4 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, évaluer, gérer (y compris les mesures d'atténuation), surveiller et signaler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et les risques de liquidité et de financement. Les facteurs macroéconomiques, comme les taux d'intérêt et les taux de chômage, ont une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes. Les textes et les tableaux en bleu de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte financière si un débiteur (soit un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie) ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Il existe un risque de crédit et de contrepartie dans toutes les activités d'octroi de crédit auxquelles nous prenons part, dans la détention de titres de placement, dans les transactions mettant en jeu des produits de négociation et autres produits des marchés financiers et dans les activités liées à la titrisation. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 3 et 7, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente la possibilité de subir des pertes financières résultant de l'incidence sur les fonds propres et le bénéfice de fluctuations défavorables des variables de marché susceptibles de se répercuter sur les positions liées aux activités de négociation, à la prise ferme et au portefeuille bancaire de la Banque, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte financière si la Banque n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantissemens. Nous avons pour politique de s'assurer de maintenir un niveau d'actifs liquides et une capacité de financement suffisants nous permettant d'honorer nos engagements financiers, même en période de tension. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéfice.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Note 5 : Transfert d'actifs financiers

Transfert d'actifs financiers non admissibles à une décomptabilisation

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Pour certaines de ces ventes, puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons pas les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie en découlant est comptabilisé comme un financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons vendu pour 4 621 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (3 687 millions en 2024).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes se rapportant aux titrisations de prêts :

(en millions de dollars canadiens)		2025		2024
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation ²	22 \$	- \$	106 \$	- \$
Prêts	10 525	-	9 277	-
Autres actifs connexes ³	6 752	-	6 952	-
Total	17 299 \$	17 209 \$	16 335 \$	16 118 \$
Passifs connexes⁴	16 977 \$	16 815 \$	15 790 \$	15 598 \$

¹ La valeur comptable des prêts est présentée d'après la déduction faite de la PPC, le cas échéant.

² Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

³ Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

⁴ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date pré-déterminée. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2025, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 15 011 millions de dollars et à 119 956 millions, respectivement (12 913 millions et 97 878 millions, respectivement au 31 octobre 2024). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, en tant que titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés, dans notre état consolidé des résultats.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires et prêts afférents à des véhicules créatifs acquis ou montés aux États-Unis qui ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons vendu et décomptabilisé pour 849 millions de dollars de ces prêts (10 249 millions en 2024) et avons comptabilisé un profit de 24 millions (perte de 153 millions en 2024) dans le poste autres revenus, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2025, la valeur comptable des droits de gestion se chiffrait à 146 millions (169 millions au 31 octobre 2024) et la juste valeur était de 170 millions (192 millions au 31 octobre 2024).

Nous conservons des droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons vendu et décomptabilisé pour 3 863 millions de dollars de ces prêts (4 412 millions en 2024) et avons comptabilisé un profit de 44 millions (49 millions en 2024). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts au coût amorti se chiffrait à 7 millions et à 92 millions, respectivement au 31 octobre 2025 (valeur comptable de 7 millions et de 40 millions respectivement au 31 octobre 2024). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Si nous n'avons pas transféré à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2025, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 6 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (6 millions au 31 octobre 2024). Il y a lieu de se reporter à la note 2 pour de plus amples renseignements.

Comme il est mentionné ci-dessus, nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Certaines de ces ventes remplissaient les conditions de décomptabilisation, puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux prêts titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons vendu et décomptabilisé pour 3 019 millions de dollars de ces prêts (2 157 millions en 2024) et avons comptabilisé une perte de 1 million (profit de 90 millions en 2024) dans le poste autres revenus, sous revenus autres que d'intérêts. Nous conservons certains droits résiduels à l'égard des prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. La valeur comptable de nos droits résiduels, classés comme des prêts à la juste valeur, se chiffrait à 145 millions au 31 octobre 2025 (146 millions au 31 octobre 2024).

Note 6 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Si une réévaluation permet de déterminer que nous ne contrôlons plus l'entité structurée, nous décomptabiliserons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes et nos prêts automobiles canadiens afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs afférents à ces entités de titrisation consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024		
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Créances de cartes de crédit	10 071 \$	10 071 \$	10 964 \$	10 964 \$
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ²	5 158	5 152	3 732	3 728
Total	15 229 \$	15 223 \$	14 696 \$	14 692 \$
Passifs connexes ³	7 017 \$	7 068 \$	9 151 \$	9 146 \$

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la PPC.

² Compriment les marges de crédit immobilières en 2025 et les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles en 2024.

³ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de nos billets avec remboursement de capital à recours limité qui détient les actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs émises par BMO concurremment avec les billets avec remboursement de capital à recours limité. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 12 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous avons mis en place une entité de financement qui émet du papier commercial et des billets à taux variable à des tiers. Nous fournissons des sûretés pour garantir le papier commercial et les billets à taux variable en échange d'un prêt intersociétés. L'encours des instruments émis par l'entité totalisait 15 394 millions de dollars au 31 octobre 2025 (9 682 millions au 31 octobre 2024). Il y a lieu de se reporter à la note 12 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent au papier commercial.

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 12 et 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées qui ont été créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et des clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, nous ne disposons pas d'autres accords contractuels ou non contractuels qui exigent que nous fournissions un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)		2025			2024	
	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation
Participations inscrites dans notre bilan consolidé						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 \$	4 519 \$	- \$	107 \$	5 536 \$	- \$
Titres de négociation	12	-	32 048	170	-	21 485
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	84	-	-	40	-	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 465	-	-	1 484	-	-
Instruments dérivés	3	-	-	1	-	-
Titres divers	48	2	181	8	-	169
Total	1 716 \$	4 521 \$	32 229 \$	1 810 \$	5 536 \$	21 654 \$
Passifs financiers						
Dépôts	104 \$	4 519 \$	- \$	107 \$	5 536 \$	- \$
Instruments dérivés	-	-	-	3	-	-
Divers	-	62	-	-	87	-
Total	104 \$	4 581 \$	- \$	110 \$	5 623 \$	- \$
Exposition maximale aux pertes²	21 290 \$	1 \$	32 229 \$	20 998 \$	1 \$	21 654 \$
Total des actifs des entités	12 866 \$	4 581 \$	112 946 \$	12 956 \$	5 624 \$	87 611 \$

¹ Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ou les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale aux pertes représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

Entités de titrisation des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous agissons en tant que mandataire pour le compte des vendeurs et que, par conséquent, nous ne contrôlons pas ces entités.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissons du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités de trésorerie et de tout montant non utilisé des entités financées par BMO s'établissait à 19 679 millions de dollars au 31 octobre 2025 (19 296 millions au 31 octobre 2024). Ce montant est inclus dans les engagements décrits à la note 24. Notre participation dans ces entités au 31 octobre 2025 et 2024 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Entités de capital

Nous pouvons avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé au poste passifs liés à la titrisation et aux entités structurées. Au 31 octobre 2025, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 31 264 millions de dollars (19 903 millions au 31 octobre 2024) et un montant de 27 568 millions (15 223 millions au 31 octobre 2024) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2025, nous détenions pour 784 millions de dollars de droits conservés (1 582 millions au 31 octobre 2024) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé dans les valeurs mobilières au poste titres de négociation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 67 264 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (31 832 millions en 2024) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisées; les profits et les pertes étant constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Nous conservons les droits résiduels à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui ont été acquis ou montés aux États-Unis, et par la suite vendus et décomptabilisés au moyen d'entités structurées soutenues par la Banque qui titrisent ces prêts en titres adossés à des créances hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons vendu et décomptabilisé pour 2 111 millions de dollars de ces prêts (1 730 millions en 2024) et avons comptabilisé un profit de 24 millions (19 millions en 2024). La valeur comptable de nos droits conservés classés comme des prêts au coût amorti se chiffrait à 181 millions au 31 octobre 2025 (valeur comptable de 169 millions au 31 octobre 2024). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 1 196 millions de dollars au 31 octobre 2025 (848 millions au 31 octobre 2024), dont 278 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 918 millions de titres détenus à des fins de transaction dans notre bilan consolidé au 31 octobre 2025 (250 millions et 598 millions, respectivement, au 31 octobre 2024).

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement, des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable et des entités parainnées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisés dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces entités en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces entités. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces entités. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements dans ces entités et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 7 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont soit des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés soit des contrats qui se négocient sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaut – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date pré-déterminées.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédeterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées dans les revenus autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos dépôts sous forme de certificats de placement garanti sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte et présentés dans les dépôts à notre bilan consolidé.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2025 était de 10 894 millions de dollars (9 656 millions au 31 octobre 2024), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 9 117 millions (8 882 millions au 31 octobre 2024).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procéderons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans notre état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente une estimation ponctuelle qui est susceptible de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	2 081 \$	(4 905)\$	(2 824)\$	3 203 \$	(5 707)\$	(2 504)\$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	96	(155)	(59)	477	(281)	196
Options achetées	2 783	-	2 783	2 574	-	2 574
Options vendues	-	(2 639)	(2 639)	-	(2 341)	(2 341)
Contrats à terme standardisés	4	(10)	(6)	21	(10)	11
Contrats de change¹						
Swaps de devises	2 796	(311)	2 485	1 989	(1 378)	611
Swaps de taux d'intérêt et de devises	11 078	(12 349)	(1 271)	9 777	(10 867)	(1 090)
Contrats de change à terme	13 535	(10 458)	3 077	8 150	(6 096)	2 054
Options achetées	1 534	-	1 534	657	-	657
Options vendues	-	(1 362)	(1 362)	-	(528)	(528)
Contrats sur produits de base						
Swaps	1 004	(1 082)	(78)	1 023	(1 097)	(74)
Options achetées	257	-	257	644	-	644
Options vendues	-	(304)	(304)	-	(607)	(607)
Contrats à terme standardisés	201	(222)	(21)	160	(117)	43
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit						
Achetés	-	-	-	1	(10)	(9)
Vendus	1	-	1	9	(1)	8
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation	51 829 \$	(54 770)\$	(2 941)\$	42 879 \$	(54 713)\$	(11 834)\$
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt²						
Couvertures de flux de trésorerie - swaps	2 931 \$	(464)\$	2 467 \$	2 148 \$	(915)\$	1 233 \$
Couvertures de juste valeur - swaps	786	(1 926)	(1 140)	1 464	(1 589)	(125)
Total des swaps	3 717	(2 390)	1 327	3 612	(2 504)	1 108
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie	1 576	(1 553)	23	699	(1 080)	(381)
Couvertures de juste valeur	-	-	-	-	(2)	(2)
Couvertures d'investissement net	-	(16)	(16)	-	(4)	(4)
Total des contrats de change	1 576	(1 569)	7	699	(1 086)	(387)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	29	-	29	63	-	63
Total des contrats sur titres de participation	29	-	29	63	-	63
Juste valeur totale - instruments dérivés de couverture ³	5 322	(3 959)	1 363	4 374	(3 590)	784
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation et de couverture	57 151	(58 729)	(1 578)	47 253	(58 303)	(11 050)
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(43 254)	43 254	-	(31 576)	31 576	-
Total	13 897 \$	(15 475)\$	(1 578)\$	15 677 \$	(26 727)\$	(11 050)\$

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

² Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à la baisse à néant au 31 octobre 2025 (néant au 31 octobre 2024).

³ La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024		
	Négociés en bourse	Hors cote	Total	Négociés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	- \$	14 178 539 \$	14 178 539 \$	- \$	16 390 827 \$	16 390 827 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	841 547	841 547	-	3 414 449	3 414 449
Options achetées	130 231	369 216	499 447	136 796	253 694	390 490
Options vendues	54 221	385 166	439 387	26 468	255 721	282 189
Contrats à terme standardisés	1 737 629	-	1 737 629	1 735 442	-	1 735 442
Total des contrats de taux d'intérêt	1 922 081	15 774 468	17 696 549	1 898 706	20 314 691	22 213 397
Contrats de change¹						
Swaps de devises	-	63 306	63 306	-	64 100	64 100
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	1 235 923	1 235 923	-	891 272	891 272
Contrats de change à terme	-	939 971	939 971	-	679 250	679 250
Options achetées	6 800	98 391	105 191	3 572	76 576	80 148
Options vendues	5 645	107 570	113 215	3 248	88 210	91 458
Contrats à terme standardisés	10 864	-	10 864	1 751	-	1 751
Total des contrats de change	23 309	2 445 161	2 468 470	8 571	1 799 408	1 807 979
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	22 128	22 128	-	20 328	20 328
Options achetées	25 126	6 706	31 832	43 931	5 495	49 426
Options vendues	26 830	4 090	30 920	45 440	4 268	49 708
Contrats à terme standardisés	38 470	-	38 470	36 071	-	36 071
Total des contrats sur produits de base	90 426	32 924	123 350	125 442	30 091	155 533
Contrats sur titres de participation						
	256 701	187 279	443 980	333 126	138 034	471 160
Contrats de crédit						
Achetés	-	31 760	31 760	-	23 350	23 350
Vendus	-	23 507	23 507	-	16 211	16 211
Total des contrats de crédit	-	55 267	55 267	-	39 561	39 561
Total	2 292 517 \$	18 495 099 \$	20 787 616 \$	2 365 845 \$	22 321 785 \$	24 687 630 \$

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 6 219 millions de dollars (2 498 millions au 31 octobre 2024).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Nous appliquons les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, à des fins de comptabilité de couverture. Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des options pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques inhérents aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblient les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) de notre Rapport de gestion. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change lié aux activités autres que de négociation de notre Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux variations des taux d'intérêt et de change et des cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténouissons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants ont été respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres revenus, dans l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Terme à courir					2025	2024
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Couvertures de flux de trésorerie							
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt							
Montant nominal de référence	85 536 \$	84 666 \$	54 048 \$	31 409 \$	5 440 \$	261 099 \$	266 872 \$
Taux d'intérêt fixe moyen	3,49 %	3,06 %	3,53 %	3,22 %	3,87 %	3,33 %	3,75 %
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré¹							
Paire dollar canadien-dollar américain	Montant nominal de référence	10 865	16 681	11 303	334	50	39 233
	Taux d'intérêt fixe moyen	3,46 %	3,49 %	2,99 %	3,68 %	2,83 %	3,34 %
Paire dollar canadien-euro	Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain	1,3341	1,3258	1,3560	1,3157	1,2327	1,3366
	Montant nominal de référence	6 732	8 066	3 310	1 807	–	19 915
	Taux d'intérêt fixe moyen	3,74 %	3,08 %	3,21 %	3,77 %	–	3,39 %
Autres paires de devises ²	Cours de change moyen : dollar canadien-euro	1,4190	1,4588	1,4711	1,5935	–	1,4596
	Montant nominal de référence	5 219	2 511	2 379	134	–	10 243
	Taux d'intérêt fixe moyen	2,63 %	4,23 %	4,12 %	5,13 %	–	3,40 %
	Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro	1,7080	1,5621	1,3796	0,5717	–	1,5812
Risque lié aux cours des actions – swaps sur rendement total							
Montant nominal de référence	552	–	–	–	–	552	480
Couvertures de juste valeur							
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt							
Montant nominal de référence	65 785	59 859	58 913	31 494	4 458	220 509	188 278
Taux d'intérêt fixe moyen	3,52 %	3,62 %	3,49 %	3,60 %	3,82 %	3,56 %	3,99 %
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)							
Montant nominal de référence	432	–	–	–	–	432	1 479
Prix moyen en dollars	154	–	–	–	–	154	108
Risque de change – swaps de devises							
Paire dollar américain-euro	Montant nominal de référence	–	–	–	–	–	21
	Taux d'intérêt fixe moyen	–	–	–	–	–	3,25 %
	Cours de change moyen : dollar américain-euro	–	–	–	–	–	0,9706
Couvertures d'investissement net							
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme							
Paire dollar canadien – renminbi	Montant nominal de référence	669	–	–	–	–	669
Risque de change – passif – dépôts							
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable	22 395	–	–	–	–	22 395	16 053
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable	355	–	–	–	–	355	300

¹ Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

² Comprendre les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling, dollar canadien-dollar de Hong Kong, dollar canadien-yen japonais ou dollar canadien-couronne norvégienne, le cas échéant.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises, des contrats à terme de gré à gré et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable du risque de taux d'intérêt sur les marchés financiers pertinents, comme le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) ou le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA).

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt ou le risque de change dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de vie de la couverture. Les intérêts payés sur les dérivés qui couvrent le risque lié aux cours des actions sur certains paiements fondés sur des actions sont comptabilisés dans la charge de rémunération du personnel.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres revenus, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la charge de rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résiliions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard d'instruments de couverture et d'éléments couverts sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement, ainsi que l'utilisation d'instruments de couverture sans plancher dans des relations de couverture avec plancher.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme sont désignés comme des instruments de couverture pour une partie de notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de nos instruments de couverture comme des couvertures d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée soit au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant, soit en utilisant une analyse quantitative de régression statistique. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité importante n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 :

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹		Inefficacité de la couverture			2025
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres revenus	
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt	2 931 \$	(464)\$	1 319 \$	(1 382)\$	3 \$	
Risque de change – swaps de change et contrats de change à terme	1 576	(1 553)	(214)	214	-	
Risque lié au cours des actions – swaps sur rendement total	29	-	258	(258)	-	
	4 536	(2 017)	1 363	(1 426)	3	
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme	-	(16)	(5)	3	(2)	
Risque de change – passif-dépôts	-	(22 750)	(102)	102	-	
Total	4 536 \$	(24 783)\$	1 256 \$	(1 321)\$	1 \$	
	Valeur comptable des instruments de couverture ¹		Inefficacité de la couverture			2024
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres revenus	
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt	2 148 \$	(915)\$	3 552 \$	(3 615)\$	(12)\$	
Risque de change – swaps de change et contrats de change à terme	699	(1 080)	(251)	251	-	
Risque lié au cours des actions – swaps sur rendement total	63	-	165	(165)	-	
	2 910	(1 995)	3 466	(3 529)	(12)	
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme	-	(4)	(23)	19	(4)	
Risque de change – passif-dépôts	-	(16 353)	(119)	119	-	
Total	2 910 \$	(18 352)\$	3 324 \$	(3 391)\$	(16)\$	

¹ Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond aux montants à jour.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des répercussions de nos couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 :

(en millions de dollars canadiens)

2025

	Solde au 31 octobre 2024	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2025 ^{1,2}	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt	(2 480)\$	1 316 \$	1 600 \$	436 \$	2 453 \$
Risque de change	357	(214)	(1)	142	142
Risque lié au cours des actions	77	258	(151)	184	184
	(2 046)	1 360	1 448	762	2 779
Couvertures d'investissement net					
Risque de change	(2 324)	(105)	-	(2 429)	(2 429)
Total	(4 370)\$	1 255 \$	1 448 \$	(1 667)\$	350 \$
					2024
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt	(8 015)\$	3 564 \$	1 971 \$	(2 480)\$	1 695 \$
Risque de change	610	(251)	(2)	357	357
Risque lié au cours des actions	(72)	165	(16)	77	77
	(7 477)	3 478	1 953	(2 046)	2 129
Couvertures d'investissement net					
Risque de change	(2 186)	(138)	-	(2 324)	(2 324)
Total	(9 663)\$	3 340 \$	1 953 \$	(4 370)\$	(195)\$

¹ Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à (235) millions de dollars au 31 octobre 2025 (527 millions au 31 octobre 2024).

² Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures d'investissement net se chiffrait à 622 millions de dollars au 31 octobre 2025 (593 millions au 31 octobre 2024).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres revenus, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et les écarts entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2025

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹		Inefficacité de la couverture			Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts			
			Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres revenus	Valeur comptable de l'élément couvert ²	Couvertures en cours
									Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur³									
Swaps de taux d'intérêt	786 \$	(1 926)\$			– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Swaps de devises	–	–			–	–	–	–	–
Titres et prêts	–	–			(1 204)	1 170	(34)	133 830	1 747
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	–	–			291	(286)	5	(77 224)	(361)
Total	786 \$	(1 926)\$			(913)\$	884 \$	(29) \$	56 606 \$	1 386 \$
									(1 473)\$

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la PPC, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2025.

Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹	Inefficacité de la couverture				Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts		
			Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres revenus	Valeur comptable de l'élément couvert ²	Couvertures en cours
	Actif	Passif					
Couverture de juste valeur³							
Swaps de taux d'intérêt	1 464 \$	(1 589)\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Swaps de devises	-	(2)	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	(3 266)	3 117	(149)	118 397	741
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	1 234	(1 217)	17	(65 156)	(214)
Total	1 464 \$	(1 591)\$	(2 032)\$	1 900 \$	(132)\$	53 241 \$	527 \$
							(363)\$

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la PPC, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2024.

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché découlant de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement un montant qui représente une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en obtenant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : La perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément et dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) édictée par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)

	2025			2024		
	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	1 839 \$	7 493 \$	1 501 \$	2 404 \$	7 797 \$	1 125 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	391	3 448	858	650	2 696	600
Options achetées	511	1 066	452	42	338	188
Options vendues	8	245	66	2	211	78
	2 749	12 252	2 877	3 098	11 042	1 991
Négociés en bourse						
Contrats à terme standardisés	9	49	1	122	279	6
Options achetées	2	7	-	8	19	-
Options vendues	2	5	-	-	1	-
	13	61	1	130	299	6
Total des contrats de taux d'intérêt	2 762	12 313	2 878	3 228	11 341	1 997
Contrats de change²						
Hors cote						
Swaps	1 927	8 407	779	1 559	7 218	825
Contrats de change à terme	1 838	9 399	1 672	2 709	9 643	1 764
Options achetées	119	476	139	142	447	142
Options vendues	1	155	38	1	119	27
	3 885	18 437	2 628	4 411	17 427	2 758
Négociés en bourse						
Contrats à terme standardisés	-	1	-	-	1	-
Options achetées	-	2	-	-	3	-
	-	3	-	-	4	-
Total des contrats de change	3 885	18 440	2 628	4 411	17 431	2 758
Contrats sur produits de base						
Hors cote						
Swaps	1 165	4 822	1 228	993	4 256	1 035
Options achetées	205	688	308	155	484	182
Options vendues	4	366	140	10	246	86
	1 374	5 876	1 676	1 158	4 986	1 303
Négociés en bourse						
Contrats à terme standardisés	246	1 028	21	176	594	12
Options achetées	28	178	4	179	319	6
Options vendues	15	157	3	-	73	1
	289	1 363	28	355	986	19
Total des contrats sur produits de base	1 663	7 239	1 704	1 513	5 972	1 322
Contrats sur titres de participation						
Hors cote						
Négociés en bourse	306	10 247	2 132	199	8 625	1 645
	2 036	3 909	78	675	2 899	58
Total des contrats sur titres de participation	2 342	14 156	2 210	874	11 524	1 703
Contrats de crédit						
Total	24	177	22	103	309	39
	10 676 \$	52 325 \$	9 442 \$	10 129 \$	46 577 \$	7 819 \$

¹ La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice NFP établie par le BSIF. Par conséquent, ce tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	Terme à courir					Total des montants nominaux de référence	2025	2024
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	4 452 781 \$	4 418 207 \$	2 451 659 \$	2 271 601 \$	1 065 819 \$	14 660 067 \$	16 845 977 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	2 435 842	937 140	123 894	17 334	4 232	3 518 442	5 824 049	
Total des contrats de taux d'intérêt	6 888 623	5 355 347	2 575 553	2 288 935	1 070 051	18 178 509	22 670 026	
Contrats de change¹								
Swaps	349 612	447 928	271 998	224 379	77 590	1 371 507	1 002 323	
Contrats de change à terme	903 972	27 903	4 423	1 336	3 006	940 640	679 927	
Contrats à terme standardisés	10 616	248	-	-	-	10 864	1 751	
Options	194 461	21 524	2 089	332	-	218 406	171 606	
Total des contrats de change	1 458 661	497 603	278 510	226 047	80 596	2 541 217	1 855 607	
Contrats sur produits de base								
Swaps	15 030	6 088	601	409	-	22 128	20 328	
Contrats à terme standardisés	24 278	12 212	1 492	488	-	38 470	36 071	
Options	44 932	16 512	308	1 000	-	62 752	99 134	
Total des contrats sur produits de base	84 240	34 812	2 401	1 897	-	123 350	155 533	
Contrats sur titres de participation								
Contrats de crédit	354 512	65 709	17 852	5 796	663	444 532	471 640	
Total du montant nominal de référence	8 788 276 \$	5 969 331 \$	2 900 452 \$	2 532 373 \$	1 152 643 \$	21 343 075 \$	25 192 367 \$	

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 8 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective.

Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'exams annuels à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Nous avons comptabilisé des réductions de valeur pour dépréciation de nos bureaux et de notre matériel de 16 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 (néant en 2024). Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser.

Un actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu. Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il y a un changement dans l'utilisation. Aucune dépréciation liée à nos actifs au titre de droits d'utilisation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 (1 million de dollars en 2024).

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'a le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés sous bureaux et matériel dans les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel que nous détenons ou louons :

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains et bâtiments	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2023	2 370 \$	2 923 \$	1 060 \$	2 413 \$	4 357 \$	13 123 \$
Entrées/modifications de contrats de location	81	270	117	352	171	991
Sorties	(48)	(22)	(11)	(26)	-	(107)
Actifs entièrement amortis	(32)	(694)	(257)	(71)	(96)	(1 150)
Change et autres	5	3	2	7	12	29
Solde au 31 octobre 2024	2 376	2 480	911	2 675	4 444	12 886
Entrées/modifications de contrats de location	86	358	67	209	287	1 007
Sorties	(18)	(17)	(3)	(11)	(2)	(51)
Actifs entièrement amortis	(7)	(534)	(61)	(10)	(97)	(709)
Change et autres	8	5	3	8	24	48
Solde au 31 octobre 2025	2 445 \$	2 292 \$	917 \$	2 871 \$	4 656 \$	13 181 \$
Amortissement et dépréciation cumulés						
Solde au 31 octobre 2023	1 238 \$	2 228 \$	704 \$	1 356 \$	1 356 \$	6 882 \$
Sorties	(29)	(12)	(8)	(21)	-	(70)
Amortissement	64	261	76	167	402	970
Actifs entièrement amortis	(32)	(694)	(257)	(71)	(96)	(1 150)
Change et autres ¹	1	(4)	(6)	5	9	5
Solde au 31 octobre 2024	1 242	1 779	509	1 436	1 671	6 637
Sorties	(16)	(15)	(1)	(7)	-	(39)
Amortissement	74	270	82	190	399	1 015
Actifs entièrement amortis	(7)	(534)	(61)	(10)	(97)	(709)
Change et autres ¹	20	-	(5)	2	8	25
Solde au 31 octobre 2025	1 313 \$	1 500 \$	524 \$	1 611 \$	1 981 \$	6 929 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2025	1 132 \$	792 \$	393 \$	1 260 \$	2 675 \$	6 252 \$
Solde au 31 octobre 2024	1 134	701	402	1 239	2 773	6 249

¹ Comprend les charges de dépréciation.

Note 9 : Acquisitions et dessaisissements

Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles, et les passifs identifiables repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée, y compris la juste valeur de toute contrepartie éventuelle, sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Gestion d'actifs Burgundy Ltée

Le 1^{er} novembre 2025, nous avons conclu l'acquisition de Gestion d'actifs Burgundy Ltée (Burgundy), un important gestionnaire de patrimoine indépendant au Canada offrant des services de gestion discrétionnaire de placements à des clients privés, à des fondations, des fonds de dotation, des régimes de retraite et des bureaux de gestion de patrimoine familial. Le prix d'achat qui s'est élevé à 654 millions de dollars, et qui a compris un fonds de roulement plus élevé entre l'annonce et la clôture, a été payé en un montant en trésorerie de 61 millions et en actions d'une filiale entièrement détenue de BMO qui peuvent être échangées contre des actions ordinaires de BMO d'une valeur de 593 millions à la clôture. Le prix d'achat comprend la juste valeur d'une retenue à verser sous réserve que Burgundy maintienne certains actifs sous gestion 18 mois après la clôture de l'acquisition et la juste valeur d'une indexation éventuelle sur les bénéfices futurs, devant être versée à l'avenir en fonction de l'atteinte de certains objectifs de croissance.

L'acquisition sera prise en compte dans nos résultats du premier trimestre de l'exercice 2026 comme un regroupement d'entreprises dans l'unité d'exploitation Gestion de patrimoine. En raison de la proximité entre la date de clôture et la date de publication des présents états financiers consolidés annuels, nous n'avons pas finalisé la comptabilisation initiale de l'acquisition, car l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, y compris les immobilisations incorporelles et l'écart d'acquisition, n'est pas achevée.

Dessaisissements

Les actifs non financiers (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme étant détenus en vue de la vente à la condition que leur valeur comptable puisse être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs présentent des caractéristiques exigeant leur classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente est considérée comme très probable. Les actifs non financiers classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute réduction à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la réduction de valeur cumulative comptabilisée, est également comptabilisée dans le poste charges autres que d'intérêts. Les profits sur cession sont constatés dans les revenus autres que d'intérêts.

Vente de certaines succursales aux États-Unis

Le 16 octobre 2025, nous avons conclu un accord définitif pour la vente de 138 succursales de BMO situées dans certains marchés aux États-Unis, faisant partie de notre unité d'exploitation Services bancaires aux États-Unis, à First-Citizens Bank & Trust Company (First Citizens Bank). Aux termes de cet accord, First Citizens Bank prendra en charge environ 5,7 milliards de dollars américains (8 milliards de dollars canadiens) en dépôts et achètera environ 1,1 milliard de dollars américains (1,5 milliard de dollars canadiens) en prêts, moyennant une prime nette sur les dépôts d'environ 5 % versée à la conclusion. La transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et aux conditions de clôture habituelles, et devrait être finalisée au milieu de 2026. Comme cette transaction a satisfait aux exigences en matière de comptabilité des actifs détenus en vue de la vente au quatrième trimestre de 2025, nous avons comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition de 73 millions de dollars américains (102 millions de dollars canadiens) avant et après impôts dans les charges autres que d'intérêts, sous autres, dans notre état consolidé des résultats relativement aux Services d'entreprise. Ces montants sont assujettis aux ajustements de clôture, en fonction de la juste valeur et des taux de change en vigueur à la date de clôture.

Note 10 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 1,5 % (2,0 % en 2024). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2025 se situaient dans une fourchette de 9,3 % à 11,6 % (9,8 % à 10,8 % en 2024), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. L'évaluation de la juste valeur relative au modèle des flux de trésorerie est classée au niveau 3 du fait que les données d'entrées ne sont pas observables sur le marché.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 :

(en millions de dollars canadiens)

	PE Canada	Services bancaires aux États-Unis	Gestion d'actifs et de patrimoine	Assurance	Total - Gestion de patrimoine	Marchés des capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2023	330 \$	15 610 \$	258 \$	2 \$	260 \$	528 \$	16 728 \$
Change et autres	-	45	-	-	-	1	46
Solde au 31 octobre 2024	330	15 655	258	2	260	529	16 774
Réductions de valeur	-	(102) ¹	-	-	-	-	(102)
Change et autres	-	122	-	-	-	3	125
Solde au 31 octobre 2025	330 \$	15 675 \$	258 \$	2 \$	260 \$	532 \$	16 797 \$

¹ Se rapporte à la vente de certaines succursales aux États-Unis. Se reporter à la note 9.

Certains chiffres comparatifs ont été reclasés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2023	850 \$	3 553 \$	7 071 \$	324 \$	572 \$	12 370 \$
Entrées	-	-	22	782	48	852
Transferts	-	-	688	(688)	-	-
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	-	-	(1 696)	-	(33)	(1 729)
Change et autres	2	10	11	(1)	1	23
Solde au 31 octobre 2024	852	3 563	6 096 ¹	417	588	11 516
Entrées	-	-	71	938	39	1 048
Transferts	-	-	821	(821)	-	-
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	(16)	-	(673)	-	(91)	(780)
Change et autres	-	28	12	(2)	3	41
Solde au 31 octobre 2025	836 \$	3 591 \$	6 327 ¹ \$	532 \$	539	11 825 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 31 octobre 2023	487 \$	1 295 \$	5 073 \$	- \$	299 \$	7 154 \$
Amortissement	62	342	676	-	32	1 112
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	4	-	22	-	-	26
Réductions de valeur	-	-	(1 696)	-	(33)	(1 729)
Change et autres	3	10	15	-	-	28
Solde au 31 octobre 2024	556	1 647	4 090 ¹	-	298	6 591
Amortissement	70	305	739	-	38	1 152
Réductions de valeur	14	-	13	-	49	76
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	(16)	-	(673)	-	(91)	(780)
Change et autres	(1)	13	15	-	1	28
Solde au 31 octobre 2025	623 \$	1 965 \$	4 184 ¹ \$	- \$	295 \$	7 067 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2025	213 \$	1 626 \$	2 143 \$	532 \$	244 \$	4 758 \$
Solde au 31 octobre 2024	296	1 916	2 006	417	290	4 925

¹ Comprend des logiciels générés en interne de 5 752 millions de dollars dans le coût et de 3 760 millions dans l'amortissement cumulé au 31 octobre 2025 (5 466 millions dans le coût et 3 653 millions dans l'amortissement cumulé au 31 octobre 2024).

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée étaient de 179 millions de dollars au 31 octobre 2025 (228 millions au 31 octobre 2024) et ont essentiellement trait à des contrats de traitement de cartes.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Note 11 : Autres actifs

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	4 563 \$	3 832 \$
Intérêts courus à recevoir	4 478	4 463
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	6 514	6 350
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	25	67
Garanties en trésorerie	11 149	9 419
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 786	1 727
Actifs liés à l'assurance ¹	6 583	5 748
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	87	44
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	1 316	1 252
Métaux précieux ²	6 383	9 485
Total	42 884 \$	42 387 \$

¹ Comprend des immeubles de placement de 1 355 millions de dollars (1 363 millions au 31 octobre 2024) comptabilisés à la juste valeur. Ces immeubles de placement soutiennent nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. La juste valeur a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers et classée au niveau 3 (se reporter à la note 17 pour obtenir un complément d'information sur les niveaux de juste valeur) à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché non observables.

² Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs. Les variations de la juste valeur sont portées à notre état consolidé des résultats aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus autres que d'intérêts, au poste de la quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Note 12 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue				2025	2024
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts	Dépôts à préavis ¹	Dépôts à terme fixe ^{2,3}		
Dépôts au coût amorti :						
Banques ⁴	5 058 \$	1 963 \$	1 396 \$	19 204 \$	27 621 \$	32 546 \$
Entreprises et administrations publiques ⁵	80 445	42 847	219 450	242 755	585 497	575 019
Particuliers ⁵	3 790	37 425	153 380	112 327	306 922	320 767
Total des dépôts au coût amorti	89 293	82 235	374 226	374 286	920 040	928 332
Dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	56 162	56 162	54 108
Total⁶	89 293 \$	82 235 \$	374 226 \$	430 448 \$	976 202 \$	982 440 \$
Domiciliation :						
Canada	76 415 \$	71 323 \$	167 666 \$	305 454 \$	620 858 \$	618 141 \$
États-Unis	12 769	10 912	204 183	77 608	305 472	314 066
Autres pays	109	-	2 377	47 386	49 872	50 233
Total	89 293 \$	82 235 \$	374 226 \$	430 448 \$	976 202 \$	982 440 \$

¹ Comprend 43 766 millions de dollars au titre des dépôts non productifs d'intérêts au 31 octobre 2025 (44 617 millions au 31 octobre 2024).

² Comprend 62 843 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2025, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (65 986 millions au 31 octobre 2024). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

³ Au 31 octobre 2025, nous détenons des actifs liquides non grevés de 393 535 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (396 338 millions au 31 octobre 2024).

⁴ Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

⁵ La valeur comptable des dépôts qui font partie de la relation de couverture de juste valeur est ajustée en fonction des profits (pertes) connexes sur les contrats de couverture.

⁶ Au 31 octobre 2025 et 2024, les dépôts comprenaient respectivement 508 058 millions de dollars et 521 160 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 59 697 millions et 54 397 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Les dépôts sont évalués au coût amorti, sauf en ce qui a trait aux billets structurés, aux dépôts sur le marché monétaire et aux dépôts de métaux, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 27 819 millions de dollars au 31 octobre 2025 (29 136 millions au 31 octobre 2024) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité ou en partie, par le client sans pénalité.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 43 617 millions de dollars au 31 octobre 2025 (51 500 millions au 31 octobre 2024).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 24 053 millions de dollars au 31 octobre 2025 (26 957 millions au 31 octobre 2024).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2025	259 670 \$	69 206 \$	47 386 \$	376 262 \$
Au 31 octobre 2024	285 555	77 313	48 086	410 954

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2025	51 591 \$	32 105 \$	56 129 \$	119 845 \$	259 670 \$
Au 31 octobre 2024	63 442	33 704	62 674	125 735	285 555

Dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Nos dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de passifs au titre des billets structurés, de dépôts sur le marché monétaire et de dépôts de métaux, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Nous y incluons également la valeur des options intégrées se rapportant à des dépôts structurés qui sont comptabilisés au coût amorti. Les variations de la juste valeur de ces dépôts sont comptabilisées en tant que revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Déférence entre la juste valeur et le montant dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur – valeur – (pertes) comptabilisées à l'état consolidé des résultats ¹	Variation de la juste valeur – (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur – profits (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2025	56 162 \$	57 743 \$	(1 581)\$	(1 313)\$	(365)\$	(341)\$
Au 31 octobre 2024	54 108	56 300	(2 192)	(4 815)	(841)	24

¹ La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 13 : Autres passifs

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement, figurant dans notre bilan consolidé. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 5 et 6 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	12 638 \$	11 311 \$
Intérêts courus à payer	5 092	6 468
PPC liée aux éléments hors bilan	689	580
Garanties en trésorerie	8 206	6 414
Primes de fidélisation des cartes de crédit	1 486	1 465
Passifs d'impôt exigible	329	470
Passifs d'impôt différé (note 22)	1	1
Obligations locatives	3 315	3 326
Passifs des filiales	4 740	5 633
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	863	863
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	190	189
Total	37 549 \$	36 720 \$

Primes de fidélisation des cartes de crédit

Nous percevons des commissions d'interchange sur nos cartes exclusives et des commissions sur nos activités AIR MILES. Nous différons les commissions liées à notre obligation d'honorer l'échange de primes/miles et nous les comptabilisons dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Nous comptabilisons ces commissions dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats lorsque les primes/miles sont échangés.

Obligations locatives

Lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 110 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (110 millions en 2024). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 a été de 426 millions (455 millions en 2024). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 se sont chiffrés à 276 millions (258 millions en 2024).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 468 millions de dollars en 2026, 465 millions en 2027, 436 millions en 2028, 414 millions en 2029, 390 millions en 2030 et 1 756 millions en 2031 et par la suite.

Note 14 : Assurance

Résultats des activités d'assurance

Les résultats des activités d'assurance sont présentés dans les résultats des activités d'assurance et dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats. Les résultats des activités d'assurance comprennent les revenus d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance ainsi que les résultats des activités de réassurance. Le rendement des placements liés à l'assurance englobe les rendements nets sur les actifs liés à l'assurance et l'incidence des variations des taux d'actualisation et des changements d'hypothèses financières sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Depuis le 1^{er} novembre 2023, nous ne présentons plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités par suite de l'adoption de l'IFRS 17.

Le tableau qui suit présente les résultats des activités d'assurance figurant à l'état consolidé des résultats.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Revenus d'assurance	1 922 \$	1 767 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 464)	(1 330)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	(37)	(97)
Résultats des activités d'assurance	421 \$	340 \$

Le tableau suivant présente le rendement des placements liés à l'assurance figurant à l'état consolidé des résultats.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Rendement des placements	1 122 \$	2 320 \$
(Charges financières) d'assurance tirées des contrats d'assurance et de réassurance détenus	(955)	(2 098)
Variation des passifs au titre des contrats de placement	(43)	(117)
Rendement des placements liés à l'assurance	124 \$	105 \$

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent des groupes de contrats qui comportent des risques similaires, ont été souscrits au cours du même exercice et dont le niveau de rentabilité prévu est semblable. Nous évaluons ces groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découleront de l'exécution des contrats, à laquelle s'ajoute un ajustement explicite au titre du risque propre à l'assurance. L'ajustement au titre du risque porte le degré de confiance à l'égard de la suffisance des réserves entre 70 % et 75 %. Dans le cas où les entrées de trésorerie futures actualisées sont supérieures aux sorties de trésorerie futures actualisées et ajustées pour tenir compte du risque, nous comptabilisons une marge sur services contractuels représentant les profits non acquis qui seront constatés sur la durée des contrats d'assurance. En ce qui concerne un groupe de contrats d'assurance dont on s'attend à ce qu'il subisse des pertes, ces pertes sont comptabilisées immédiatement en résultat, soit dans les résultats des activités d'assurance sous les revenus autres que d'intérêts. Les renversements des sorties de trésorerie d'exécution attendues, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels sont pris en compte dans les résultats des activités d'assurance dans notre état consolidé des résultats sur la durée des contrats d'assurance connexes. Nous aurons recours à cette méthode pour l'ensemble des contrats d'assurance, exception faite de l'assurance crédit et de contrats d'assurance avec participation directe. Nous appliquons une méthode modifiée à nos contrats avec participation directe, y compris les fonds distincts, méthode selon laquelle leur évaluation initiale cadre avec celle des autres contrats d'assurance; toutefois, la variabilité des variables financières est inscrite dans la marge sur services contractuels en diminution des revenus, ce qui représente la variabilité de notre propre part des frais. En ce qui concerne nos activités visant les créances, dont la période de couverture est d'un an ou moins, nous différons les primes reçues et les portons en résultat sur la durée de la couverture et comptabilisons un passif au titre des sinistres que lorsque la perte est survenue.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance au titre de la couverture restante et des sinistres survenus comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024	
	Passifs au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Total	Passifs au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus
Passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'ouverture de l'exercice	17 047 \$	201 \$	17 248 \$	13 114 \$	235 \$
Résultats des activités d'assurance	(2 406)	2 048	(358)	(1 448)	1 101
Charges financières tirées des contrats d'assurance, montant net	1 048	-	1 048	2 206	-
Total des flux de trésorerie	3 763	(2 039)	1 724	3 176	(1 136)
Autres variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance ¹	(785)	(11)	(796)	(1)	1
Passifs relatifs aux contrats d'assurance à la clôture de l'exercice²	18 667 \$	199 \$	18 866 \$	17 047 \$	201 \$
					17 248 \$

¹ Comprend un montant de 798 millions de dollars relativement à la vente d'un portefeuille de contrats d'assurance non stratégique pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

² Les passifs au titre des sinistres survenus relativement à des contrats d'assurance se sont chiffrés à 102 millions de dollars au 31 octobre 2025 (115 millions au 31 octobre 2024) à l'égard de nos activités visant les créances et la réassurance.

La marge sur services contractuels relative aux contrats émis s'établissait à 178 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (107 millions en 2024). Le total de la marge sur services contractuels au titre des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus se chiffrait à 1 528 millions et à 312 millions, respectivement, au 31 octobre 2025 (1 550 millions et 479 millions, respectivement, au 31 octobre 2024). Les pertes sur les contrats déficitaires ont été négligeables au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024.

Nous utilisons les taux suivants pour actualiser les flux de trésorerie d'exécution relatifs à nos contrats d'assurance, lesquels sont fondés sur des taux sans risque ajustés pour tenir compte d'une prime de liquidité reflétant les caractéristiques inhérentes à la liquidité des passifs.

Durée du portefeuille	2025	2024
1 an	3,24 %	4,16 %
3 ans	3,54 %	4,17 %
5 ans	3,89 %	4,35 %
10 ans	4,67 %	4,82 %
20 ans	5,25 %	5,15 %
30 ans	4,99 %	4,98 %
Risque ultime	5,00 %	5,00 %

Nous prenons en compte l'incidence des modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférentes aux passifs relatifs aux contrats d'assurance dans le rendement des placements liés à l'assurance, sous les revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs au titre des contrats de placement

Les contrats de placement comprennent des produits qui ne comportent pas le transfert d'un risque d'assurance important, que ce soit au début ou pendant la durée du contrat de placement. Ces produits sont limités à certains règlements structurés et rentes à terme qui procurent un revenu pendant une période déterminée. Nous désignons les obligations liées à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance, dans notre état consolidé des résultats. Nous comptabilisons également certains passifs au titre des contrats de placement au coût amorti. Au 31 octobre 2025, le montant total s'élevait à 300 millions de dollars (147 millions au 31 octobre 2024).

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Différence entre la juste valeur et le montant dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur – profits (pertes) comptabilisés à l'état consolidé des résultats	Variation de la juste valeur – profits (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur – profits (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2025	745 \$	1 278 \$	(533)\$	(35)\$	28 \$	2 \$
Au 31 octobre 2024	796	1 336	(540)	(86)	(34)	(26)

En plus des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats de placement mentionnés ci-dessus, nous avons comptabilisé des passifs liés à l'assurance de 525 millions de dollars au 31 octobre 2025 (579 millions au 31 octobre 2024) dans notre bilan consolidé, qui comprennent principalement des passifs relatifs aux contrats de réassurance.

Gestion du risque d'assurance

Le risque de marché lié à l'assurance englobe le risque de taux d'intérêt et le risque lié au marché boursier découlant des activités d'assurance de BMO. Au cours de l'exercice, nous avons conclu des arrangements de couverture pour compenser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur nos résultats. L'incidence du risque de marché lié à l'assurance sur le résultat est reflétée au poste rendements des placements liés à l'assurance, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Le tableau suivant présente les répercussions immédiates estimées de certaines variations des taux d'intérêt sur le bénéfice avant impôts ou de la sensibilité de ce dernier à ces variations, et comprend l'incidence estimée des arrangements de couverture susmentionnés et de notre exposition au risque lié aux cours des actions découlant de notre investissement en titres de participation.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Sensibilité aux taux d'intérêt¹,²		
Hausse de 50 points de base	2 \$	6 \$
Baisse de 50 points de base	(6)	(9)
Sensibilité aux marchés boursiers³		
Hausse de 10 %	6 \$	28 \$
Baisse de 10 %	(7)	(26)

¹ Répercussions estimées d'une hausse ou d'une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice avant impôts, ou sensibilité de ce dernier à de telles variations.

² Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une évolution parallèle uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement à la clôture d'une période et aucune variation du taux sans risque ultime.

³ Répercussions estimées sur le bénéfice avant impôts d'une hausse ou d'une baisse de 10 % de notre exposition au risque lié au cours des actions découlant de notre investissement en titres de participation à la date de clôture, en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, ou sensibilité du bénéfice avant impôt à de telles variations.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat aux augmentations ou aux diminutions des hypothèses relatives aux polices.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024			
	Marge sur services contractuels Brute	Bénéfice ou perte Brut	Marge sur services contractuels Nette	Bénéfice ou perte Brut	Bénéfice ou perte Net
Hypothèses relatives aux polices					
Taux de mortalité (hausse de 1 %) ¹	(8)\$	15 \$	1 \$	2 \$	(17)\$
Taux de déchéance (hausse de 10 %) ²	(45)	38	(82)	(74)	(151)
Charges (hausse de 5 %) ³	(14)	(14)	(1)	(1)	(15)

¹ La mortalité a trait à la survenance des décès et il s'agit d'une hypothèse clé pour nos activités d'assurance vie.

² Les polices sont résiliées à la déchéance et au rachat. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime alors que le rachat correspond à l'interruption volontaire des polices par les titulaires de polices.

³ Les hypothèses relatives aux charges d'exploitation directement attribuables portent sur le coût prévu pour maintenir et gérer les polices en vigueur, comme les frais généraux attribuables directement s'y rapportant.

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débentures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à la note 7). Les droits des porteurs de nos billets et débentures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement, l'annulation, l'échange ou la modification de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujetti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à courir et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Prime au rajustement (%)	Remboursables à notre gré ¹	2025 Total	2024 Total
Débentures série 20	150 \$	De décembre 2025 à 2040	8,250	s. o.	Non remboursables	147 \$	147 \$
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 ²	1 250 \$ US	Décembre 2032	3,803	1,43 ³	Décembre 2027	1 656	1 602
Billets à moyen terme - série J Tranche 2 ²	1 250 \$	Juin 2030	2,077	S. o. ⁴	Juin 2025 ⁵	-	1 237
Billets à moyen terme - série K Tranche 1 ²	1 000 \$	JUILLET 2031	1,928	S. o. ⁴	JUILLET 2026	959	992
Billets subordonnés à 3,088 % échéant en 2037 ²	1 250 \$ US	Janvier 2037	3,088	1,40 ⁶	Janvier 2032	1 551	1 466
Billets à moyen terme - série L Tranche 1 ²	750 \$	Octobre 2032	6,534	2,70 ⁷	Octobre 2027	749	732
Billets à moyen terme - série M Tranche 1 ²	1 150 \$	Septembre 2033	6,034	2,02 ⁷	Septembre 2028	1 190	1 202
Billets à moyen terme - série M Tranche 2	1 000 \$	JUILLET 2034	4,976	1,63 ⁷	JUILLET 2029	999	999
Billets à moyen terme - série N Tranche 1 ²	1 250 \$	Mars 2035	4,077	1,54 ⁷	Mars 2030 ⁸	1 249	-
Total ⁹						8 500 \$	8 377 \$

¹ Remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, exclusion faite de celle-ci.

² Ces billets sont assortis d'une clause concernant les FPUNV émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

³ Le taux d'intérêt s'applique pour la période allant jusqu'à, mais excluant, la première date de remboursement à la valeur nominale, puis sera rajusté à un taux correspondant au taux de swap moyen du marché sur cinq ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁴ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux déterminé conformément aux modalités des billets concernés.

⁵ Le 17 juin 2025, tous les billets à moyen terme, série J, Tranche 2, à 2,077 % (FPUNV) pour un montant de 1 250 millions de dollars ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.

⁶ Le taux d'intérêt s'applique pour la période allant jusqu'à, mais excluant, la première date de remboursement à la valeur nominale, puis sera rajusté à un taux correspondant au taux des bons du Trésor américain sur 5 ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁷ Le taux d'intérêt s'applique pour la période allant jusqu'à, mais excluant, la première date de remboursement à la valeur nominale, puis sera rajusté à un taux correspondant au taux CORRA composé quotidiennement, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁸ Le 5 mars 2025, nous avons émis des titres de créance subordonnés non garantis pour un montant de 1 250 millions de dollars dans le cadre de notre programme de billets à moyen terme canadiens. Ces billets seront rajustés à un taux variable le 5 mars 2030.

⁹ Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2025 de 304 millions de dollars (baisse de 400 millions en 2024). Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

S. o. – sans objet

L'information sur l'ensemble des durées à courir jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan de notre Rapport de gestion.

Note 16 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 31 ¹	-	- \$	- \$	12 000 000	300 \$	0,96 \$
Catégorie B – série 33 ²	-	-	0,57	8 000 000	200	0,76
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,70	16 000 000	400	1,70
Catégorie B – série 50	500 000	500	73,73	500 000	500	73,73
Catégorie B – série 52	650 000	650	70,57	650 000	650	70,57
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
		1 550 \$			2 050 \$	
Autres instruments de capitaux propres						
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,800 % (billets de catégorie 1)		658 \$			658 \$	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % ³	1 250				1 250	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %	750				750	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %	1 000				1 000	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 %	1 356				1 356	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 %	1 023				1 023	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 6 à 6,875 % ⁴	1 369				-	
Autres instruments de capitaux propres						
		7 406 \$			6 037 \$	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres						
		8 956 \$			8 087 \$	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	729 529 876	23 921 \$		720 909 161	22 941 \$	
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	-	-		7 790 724	905	
Émises aux termes du régime d'options sur actions (note 20)	1 520 631	161		811 652	74	
Actions propres vendues	55 172	7		18 339	1	
Rachetées aux fins d'annulation	(22 200 000)	(730)		-	-	
Solde à la clôture de l'exercice⁵						
	708 905 679	23 359 \$	6,44 \$	729 529 876	23 921 \$	6,12 \$

¹ Le 25 novembre 2024, les actions privilégiées, série 31 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

² Le 25 août 2025, les actions privilégiées, série 33 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

³ Le 12 novembre 2025, les billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % ont été rachetés.

⁴ Le 29 juillet 2025, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 6, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains.

⁵ Actions ordinaires déduction faite de néant action propre au 31 octobre 2025 (55 172 actions propres au 31 octobre 2024).

Droits et priviléges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende non cumulatif ¹	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 44	25,00	0,426000 \$ ²	2,68 %	25 novembre 2028 ^{3, 4}	Catégorie B – série 45 ^{5, 6}
Catégorie B – série 50	1 000,00	36,865000 \$ ²	4,25 %	26 novembre 2027 ³	Non convertible ⁶
Catégorie B – série 52	1 000,00	35,285000 \$ ²	4,25 %	26 mai 2028 ³	Non convertible ⁶

¹ Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare, à l'exception des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B, série 50 et série 52, qui doivent être versés semestriellement.

² Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement.

³ Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.

⁴ Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.

⁵ Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertis en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

⁶ Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 25 août 2025, nous avons racheté la totalité de nos 8 millions d'actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 33 (FPUNV) en circulation pour un total global de 200 millions de dollars. Le 25 novembre 2024, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 31 (FPUNV) en circulation pour un total global de 300 millions.

Autres instruments de capitaux propres

Le 12 novembre 2025, nous avons racheté les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 % (FPUNV) pour un montant de 1 250 millions de dollars et les actions privilégiées de série 48 correspondantes pour un montant de 1 250 millions. Le 29 juillet 2025, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 6, à 6,875 % (FPUNV), pour un montant de 1 000 millions de dollars américains. Au 31 octobre 2025, ces billets et les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, (FPUNV) d'un montant de 1 250 millions, les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 2, à 5,625 %, (FPUNV) d'un montant de 750 millions, les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 3, à 7,325 %, (FPUNV) d'un montant de 1 000 millions de dollars américains, les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 4, à 7,700 %, (FPUNV) d'un montant de 750 millions de dollars américains sont classés comme capitaux propres et font partie des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Au 31 octobre 2025, les actifs détenus par la fiducie se composaient des actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) pour un montant de 1 250 millions, des actions privilégiées de catégorie B, série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) (actions privilégiées de série 49) pour un montant de 750 millions, des actions privilégiées de catégorie B, série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) (actions privilégiées de série 51) pour un montant de 1 000 millions, des actions privilégiées de catégorie B, série 53, à taux

rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) pour un montant de 1 000 millions de dollars américains, des actions privilégiées de catégorie B, série 54, à taux rjusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) (actions privilégiées de série 54) pour un montant de 750 millions de dollars américains et des actions privilégiées de catégorie B, série 55, à taux rjusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) (actions privilégiées de série 55) pour un montant de 1 000 millions de dollars américains émises concurremment avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4, de série 5 et de série 6, respectivement. Les actions privilégiées de série 48, de série 49, de série 51, de série 53, de série 54 et de série 55 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, (FPUNV) d'un montant de 500 millions de dollars américains sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres et ils font partie de notre clause relative aux FPUNV de catégorie 1 supplémentaires. Les distributions sur les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont comptabilisées en tant que réduction des capitaux propres lorsqu'elles seront à payer. Les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2025 et 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2025	2024
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %	500 \$ US	6,709 ¹	Février 2026 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ³	658 \$	658 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %	1 250 \$	4,300 ⁴	Novembre 2025 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 250	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %	750 \$	5,625 ⁴	Mai 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	750	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %	1 000 \$	7,325 ⁴	Novembre 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 000	1 000
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 %	1 000 \$ US	7,700 ⁴	Mai 2029 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 356	1 356
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 %	750 \$ US	7,300 ⁴	Novembre 2034 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 023	1 023
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 6 à 6,875 %	1 000 \$ US	6,875 ⁴	Novembre 2030 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 369	–
Total					7 406 \$	6 037 \$

¹ Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque. Les billets étaient assortis d'un taux d'intérêt initial de 4,800 % et ont été rjustés à 6,709 % le 25 août 2024.

² Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

³ Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

⁴ Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, doivent être versés semestriellement au gré de la Banque en ce qui a trait aux billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3 et trimestriellement à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4, de série 5 et de série 6, au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur leur quote-part dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées - série 48 (FPUNV) au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1, nos actions privilégiées - série 49 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2, nos actions privilégiées - série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3, nos actions privilégiées - série 53 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4, nos actions privilégiées - série 54 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 et nos actions privilégiées - série 55 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 6. En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des FPUNV, y compris les actions privilégiées de série 48, de série 49, de série 51, de série 53, de série 54 et de série 55 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4, de série 5 et de série 6, respectivement, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés, le seul recours des porteurs de billets étant la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discréction du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Nos actions privilégiées, nos billets de catégorie 1 et nos billets avec remboursement de capital à recours limité, en vertu du recours aux actions privilégiées détenues dans les fiducies consolidées, sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que ceux-ci puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la

Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 17 janvier 2025, nous avons annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'un maximum de 20 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation commençant le 22 janvier 2025 et prenant fin au plus tard le 21 janvier 2026. Le 2 septembre 2025, nous avons annoncé la résiliation, avec prise d'effet le 4 septembre 2025, de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 2 septembre 2025, nous avons annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'un maximum de 30 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation commençant le 5 septembre 2025 et prenant fin au plus tard le 4 septembre 2026. Les dates et les montants des achats effectués en vertu de cette offre sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous avons racheté aux fins d'annulation 16,4 millions d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de janvier 2025 et 5,8 millions d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de septembre 2025, pour un total de 22,2 millions d'actions ordinaires, au prix moyen de 152,97 \$ par action pour un montant totalisant 3 461 millions de dollars, y compris les impôts.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48, de série 49, de série 51, de série 53, de série 54 et de série 55 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Depuis le troisième trimestre de 2024 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires émises en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires (le régime) sont achetées sur le marché libre, sans escompte.

Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, les actions ordinaires émises par la Banque en vertu du régime sont de nouvelles actions comportant un escompte de 2 % calculé conformément aux modalités du régime. Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, nous avons émis 7 790 724 actions ordinaires aux termes du régime.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2025, nous avions réservé 39 864 838 actions ordinaires (39 864 838 au 31 octobre 2024) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du régime. Nous avions également réservé 5 699 134 actions ordinaires (6 554 492 au 31 octobre 2024) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Note 17 : Évaluations de la juste valeur et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est exacte et adéquate tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les unités d'exploitation concernées.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chaque type d'instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité des Marchés des capitaux, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires (LNH) et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des cours du marché observables, la juste valeur est déterminée au moyen des modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de tiers plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de profils de risque de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit lié à la possibilité que la contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écart de taux observés sur le marché ou d'écart de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociés sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de profils de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié aux billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises ou à des contrats sur produits de base ou titres de participation ainsi que les autres dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés et des autres dépôts est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne intégrant des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours de marché ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dette subordonnée

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations et de certains autres actifs ainsi que des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et de certains autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous classons les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur par catégorie dans une hiérarchie de la juste valeur en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024		
	Valeur comptable	Juste valeur ⁶	Valeur comptable	Juste valeur ⁶
Titres¹				
Titres comptabilisés au coût amorti	96 610 \$	90 448 \$	115 188 \$	106 461 \$
Prêts²				
Prêts hypothécaires à l'habitation	195 708	194 755	190 666	188 848
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	91 867	91 937	91 889	91 513
Prêts sur cartes de crédit	11 997	11 997	13 030	13 030
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	364 265	364 866	369 776	370 101
	663 837	663 555	665 361	663 492
Dépôts³				
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées⁴	920 040	920 927	928 332	928 689
Autres passifs⁵	20 211	20 100	21 850	21 653
Dette subordonnée	3 103	2 953	2 929	2 669
	8 500	8 756	8 377	8 543

¹ La valeur comptable est présentée déduction faite de la PPC.

² Ne tient pas compte des 79 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des 13 231 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 14 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (163 millions, 12 431 millions et 61 millions, respectivement, au 31 octobre 2024).

³ Ne tient pas compte de 49 093 millions de dollars de passifs au titre des billets structurés, de 1 129 millions de dépôts sur le marché monétaire, de 1 967 millions d'options intégrées se rapportant aux dépôts structurés comptabilisés au coût amorti et de 3 973 millions de dépôts de métaux évalués à la juste valeur (45 222 millions, 6 032 millions, 1 047 millions et 1 807 millions, respectivement, au 31 octobre 2024).

⁴ Ne tient pas compte de 31 351 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (18 314 millions au 31 octobre 2024).

⁵ Les autres passifs comprennent certains passifs au titre des contrats de placement liés à nos activités d'assurance évalués au coût amorti ainsi que certains autres passifs de filiales.

⁶ Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 90 448 millions de dollars seraient classés au niveau 2 (106 389 millions au 31 octobre 2024) et néant au niveau 3 (72 millions au 31 octobre 2024).

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des actifs et des passifs selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles pour lesquels des données de marché observables ne sont pas disponibles en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles comportant une ou plusieurs données de marché importantes non observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	757 \$	11 554 \$	- \$	12 311 \$	1 272 \$	8 764 \$	- \$	10 036 \$
des provinces et municipalités canadiennes	-	9 035	-	9 035	-	7 585	-	7 585
l'administration fédérale américaine	3 308	27 594	-	30 902	2 688	21 560	-	24 248
des municipalités, agences et États américains	-	1 144	-	1 144	-	565	-	565
d'autres administrations publiques	199	3 927	-	4 126	92	3 757	-	3 849
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	56 450	-	56 450	-	40 995	-	40 995
Titres de créance d'entreprises	-	11 614	-	11 614	-	10 172	-	10 172
Prêts détenus à des fins de transaction	-	4 568	-	4 568	-	5 493	-	5 493
Titres de participation d'entreprises	61 495	658	-	62 153	65 559	420	4	65 983
	65 759	126 544	-	192 303	69 611	99 311	4	168 926
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	56	1 563	-	1 619	166	237	-	403
des provinces et municipalités canadiennes	-	1 578	-	1 578	-	1 578	-	1 578
l'administration fédérale américaine	-	1 495	-	1 495	-	1 527	-	1 527
d'autres administrations publiques	-	-	-	-	-	25	-	25
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	18	-	18	-	21	-	21
Titres de créance d'entreprises	-	8 908	-	8 908	-	8 745	35	8 780
Titres de participation d'entreprises	1 090	822	5 824	7 736	921	910	4 899	6 730
	1 146	14 384	5 824	21 354	1 087	13 043	4 934	19 064
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	1 158	44 177	-	45 335	3 212	30 965	-	34 177
des provinces et municipalités canadiennes	-	5 644	-	5 644	-	5 996	-	5 996
l'administration fédérale américaine	16	20 793	-	20 809	25	16 940	-	16 965
des municipalités, agences et États américains	-	5 634	-	5 634	-	5 068	-	5 068
d'autres administrations publiques	37	4 028	-	4 065	-	5 656	-	5 656
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	27 015	-	27 015	-	21 293	-	21 293
Titres de créance d'entreprises	-	4 515	-	4 515	-	4 370	-	4 370
Titres de participation d'entreprises	-	-	192	192	-	-	177	177
	1 211	111 806	192	113 209	3 237	90 288	177	93 702
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	-	79	-	79	-	163	-	163
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	12 921	324	13 245	-	12 190	302	12 492
	-	13 000	324	13 324	-	12 353	302	12 655
Autres actifs¹	8 521	-	1 483	10 004	11 236	-	1 717	12 953
Passifs à la juste valeur²								
Dépôts ³	-	56 162	-	56 162	-	54 108	-	54 108
Titres vendus à découvert	14 998	39 878	-	54 876	10 631	24 399	-	35 030
Autres passifs ⁴	2 142	32 096	-	34 238	1 754	19 110	-	20 864
	17 140	128 136	-	145 276	12 385	97 617	-	110 002
Actifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	15	8 666	-	8 681	36	9 851	-	9 887
Contrats de change	43	30 474	2	30 519	4	21 258	10	21 272
Contrats sur produits de base	225	1 224	13	1 462	169	1 656	2	1 827
Contrats sur titres de participation	275	16 203	10	16 488	539	13 718	-	14 257
Swaps sur défailance	-	1	-	1	-	10	-	10
	558	56 568	25	57 151	748	46 493	12	47 253
Passifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	18	10 081	-	10 099	32	10 811	-	10 843
Contrats de change	-	26 049	-	26 049	-	19 955	-	19 955
Contrats sur produits de base	196	1 412	-	1 608	96	1 721	4	1 821
Contrats sur titres de participation	175	20 793	5	20 973	75	25 596	2	25 673
Swaps sur défailance	-	-	-	-	-	10	1	11
	389 \$	58 335 \$	5 \$	58 729 \$	203 \$	58 093 \$	7 \$	58 303 \$

¹ Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts et les immeubles de placement qui se rapportent à nos activités d'assurance, crédits carbone, certains débiteurs et autres éléments évalués à la juste valeur.

² Les charges d'intérêts liées aux passifs inscrits à la juste valeur se sont établies à 3 476 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (2 774 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2024). Les charges d'intérêts liées aux passifs inscrits au coût amorti se sont établies à 38 574 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (43 743 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2024).

³ Les dépôts englobent les passifs liés aux billets structurés, les dépôts sur le marché monétaire et les dépôts de métaux, qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que certaines options incorporées liées à des dépôts structurés comptabilisés au coût amorti.

⁴ Les autres passifs comprennent certains passifs au titre des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

							2025
	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur des actifs	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée ¹		Variations de la juste valeur découlant des hypothèses raisonnables ²
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	6 016 \$	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 5	s. o. 28	s. o. (38)/38
Immeubles de placement	Actifs divers	1 396	Approche fondée sur les résultats	Taux de capitalisation	5 %	7 %	(108)/128
							2024
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 899 \$	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 5	s. o. 21	s. o. (18)/18
Immeubles de placement	Actifs divers	1 363	Approche fondée sur les résultats	Taux de capitalisation	2 %	8 %	(118)/151

¹ Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

² Les valeurs liquidatives ont été fournies par des gestionnaires de fonds; par conséquent, il n'y a aucune autre hypothèse raisonnable. La sensibilité des placements dans des titres de participation de sociétés fermées est déterminée en ajustant les coefficients des prix. La sensibilité des immeubles de placement s'obtient en ajustant le taux de capitalisation.

s. o. – sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. Comme aucun cours observable n'est disponible pour la plupart des titres de participation de sociétés fermées, l'évaluation repose donc sur l'avantage économique que nous prévoyons tirer du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Taux de capitalisation

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des experts indépendants externes en évaluation immobilière à l'aide de méthodes d'évaluation immobilière standard du secteur fondées sur les flux de trésorerie futurs attendus. Le taux de capitalisation est calculé sur la base d'un jugement, en tenant compte de facteurs tels que les activités du marché pour des types de biens immobiliers et des régions géographiques comparables, et reflète le taux de rendement attendu de l'investissement.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont fonction de la date d'émission et de la disponibilité des prix cotés sur un marché actif. Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024.

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

Exercice clos le 31 octobre 2025 (en millions de dollars canadiens)	Solde au 31 octobre 2024	Variations de la juste valeur			Fluctuations		Transferts			Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
		Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/ émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2025	
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	- \$ 4	- \$ -	- \$ -	5 \$ 2	(5)\$ -	- \$ -	- \$ -	- \$ (6)	- \$ -	- \$ -
Titres de participation d'entreprises										
Total des titres de négociation	4	-	-	7	(5)	-	-	(6)	-	-
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	35	1	-	2	-	-	-	(38)	-	1
Titres de participation d'entreprises	4 899	(96)	17	1 180	(252)	-	82	(6)	5 824	36
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	4 934	(95)	17	1 182	(252)	-	82	(44)	5 824	37
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres de participation d'entreprises	177	-	(14)	29	-	-	-	-	192	\$. O.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	177	-	(14)	29	-	-	-	-	192	\$. O.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques										
Autres actifs	302	(21)	4	62	-	(52)	29	-	324	(21)
Autres actifs	1 717	(67)	-	277	(7)	(437)	-	-	1 483	(63)
Actifs dérivés										
Contrats de change	10	(14)	-	48	-	(42)	-	-	2	(13)
Contrats sur produits de base	2	11	-	-	-	-	-	-	13	12
Contrats sur titres de participation	-	2	-	-	-	-	17	(9)	10	2
Swaps sur défaillance	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-
Total des actifs dérivés	12	(1)	-	48	-	(43)	18	(9)	25	1
Autres passifs										
Passifs dérivés										
Contrats sur produits de base	4	(4)	-	-	-	-	-	-	-	(4)
Contrats sur titres de participation	2	3	-	-	-	-	3	(3)	5	3
Swaps sur défaillance	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-
Total des passifs dérivés	7	(1)	-	-	-	(1)	3	(3)	5	(1)
Exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Solde au 31 octobre 2023	Variations de la juste valeur			Fluctuations		Transferts			Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
		Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/ émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2024	
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	- \$ 37	- \$ -	- \$ -	41 \$ 4	(41)\$ -	- \$ -	- \$ -	(37)	- \$ 4	- \$ -
Titres de participation d'entreprises										
Total des titres de négociation	37	-	-	45	(41)	-	-	(37)	4	-
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	27	(10)	-	18	-	-	-	-	35	(10)
Titres de participation d'entreprises	4 208	(162)	11	1 068	(240)	(1)	16	(1)	4 899	57
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	4 235	(172)	11	1 086	(240)	(1)	16	(1)	4 934	47
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres de participation d'entreprises	160	-	13	4	-	-	-	-	177	\$. O.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	160	-	13	4	-	-	-	-	177	\$. O.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques										
Autres actifs	186	-	-	89	-	(171)	198	-	302	-
Autres actifs	1 723	30	-	86	(21)	(101)	-	-	1 717	47
Actifs dérivés										
Contrats de change	-	-	-	10	-	-	-	-	10	-
Contrats sur produits de base	5	(3)	-	-	-	-	-	-	2	(3)
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	13	(13)	-	-
Swaps sur défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs dérivés	5	(3)	-	10	-	-	13	(13)	12	(3)
Autres passifs										
Passifs dérivés										
Contrats sur produits de base	1	3	-	-	-	-	-	-	4	3
Contrats sur titres de participation	8	1	-	-	-	-	2	(9)	2	1
Swaps sur défaillance	2	(2)	-	-	-	-	1	-	1	(1)
Total des passifs dérivés	11	2	-	-	-	-	3	(9)	7	3

¹ La conversion des devises en ce qui a trait aux actifs et passifs détenus par nos établissements à l'étranger est incluse à notre état consolidé des résultats dans les profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

² Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation et les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2025 et 2024 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

S. O. – sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats.

Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Taux d'intérêt	1 026 \$	1 003 \$
Change	633	579
Titres de participation	1 131	759
Produits de base	365	150
Autres	212	55
Total des revenus de négociation	3 367 \$	2 546 \$
Présentés en tant que :		
Revenus nets d'intérêts	783	169
Revenus autres que d'intérêts - revenus de négociation	2 584	2 377
Total des revenus de négociation	3 367 \$	2 546 \$

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés à notre bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, n'ont pas rempli les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)	2025						
	Montants non compensés au bilan						
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie ^{1, 2}	Garanties en trésorerie	Montant net ³
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	158 361 \$	28 940 \$	129 421 \$	6 899 \$	121 546 \$	49 \$	927 \$
Instruments dérivés	57 489	338	57 151	43 254	2 655	5 665	5 577
	215 850 \$	29 278 \$	186 572 \$	50 153 \$	124 201 \$	5 714 \$	6 504 \$
Passifs financiers							
Instruments dérivés	59 067 \$	338 \$	58 729 \$	43 254 \$	2 657 \$	7 613 \$	5 205 \$
Titres mis en pension ou prêtés	163 907	28 940	134 967	6 899	127 526	126	416
	222 974 \$	29 278 \$	193 696 \$	50 153 \$	130 183 \$	7 739 \$	5 621 \$
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	135 282 \$	24 375 \$	110 907 \$	5 738 \$	103 814 \$	72 \$	1 283 \$
Instruments dérivés	47 662	409	47 253	31 576	2 294	3 802	9 581
	182 944 \$	24 784 \$	158 160 \$	37 314 \$	106 108 \$	3 874 \$	10 864 \$
Passifs financiers							
Instruments dérivés	58 712 \$	409 \$	58 303 \$	31 576 \$	10 866 \$	7 378 \$	8 483 \$
Titres mis en pension ou prêtés	135 166	24 375	110 791	5 738	104 266	258	529
	193 878 \$	24 784 \$	169 094 \$	37 314 \$	115 132 \$	7 636 \$	9 012 \$

¹ Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout suranissement est ignoré aux fins du tableau).

² Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédeterminés se produisent.

³ N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide et optimisée grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos unités d'exploitation et tient compte des conditions de marché, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation, du versement des dividendes tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotations de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui permettent de gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ainsi que la marge sur services contractuels et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débentures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2.

La capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) s'entend du total des fonds propres et des autres instruments TLAC qui peuvent être convertis, en tout ou en partie, en actions ordinaires en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et satisfont tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice visant la capacité totale d'absorption des pertes. Les autres instruments TLAC sont des créances de premier rang, aux termes du régime de recapitalisation interne, dont l'échéance initiale est supérieure à 400 jours et le terme à courir est de plus de 365 jours. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 10, 11, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres, le ratio TLAC, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio TLAC par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés. Le ratio de levier TLAC s'entend de la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

Le 12 février 2025, le BSIF a annoncé le report, jusqu'à nouvel ordre, de l'augmentation du facteur d'ajustement du plancher de fonds propres, qui se situe actuellement à 67,5 %. Les banques seront avisées au moins deux ans avant toute reprise envisagée de l'augmentation du facteur d'ajustement du plancher de fonds propres. Les révisions visant le risque de marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous nous sommes conformés aux exigences du BSIF concernant les ratios cibles en matière de capital réglementaire, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, une réserve anticyclique (négligeable pour l'exercice 2025) et une réserve pour stabilité intérieure de 3,5 % applicable aux BISN. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure a augmenté, passant de 3,0 % à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

Le 26 juin 2025, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure resterait au même niveau, soit à 3,5 %. Notre situation en matière de capital au 31 octobre 2025 est analysée plus longuement à la section Gestion globale du capital de notre Rapport de gestion.

Mesures des fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	58 286 \$	57 054 \$
Fonds propres de catégorie 1	65 890	64 735
Total des fonds propres	75 562	73 911
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	129 957	123 288
Actifs pondérés en fonction des risques	437 945	420 838
Exposition aux fins du ratio de levier	1 521 813	1 484 962
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	13,3 %	13,6 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	15,0 %	15,4 %
Ratio du total des fonds propres	17,3 %	17,6 %
Ratio TLAC	29,7 %	29,3 %
Ratio de levier	4,3 %	4,4 %
Ratio de levier TLAC	8,5 %	8,3 %

¹ Calculé conformément à la ligne directrice NFP, Exigences en matière de levier et Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF, le cas échéant.

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédent la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)		2025	2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	6 554 492	110,14 \$	6 312 576	105,26 \$
Options attribuées	716 633	141,00	1 113 853	118,50
Options exercées	(1 520 631)	95,74	(811 652)	82,74
Options éteintes, échues ou annulées	(51 360)	122,96	(60 285)	122,22
Options en cours à la clôture de l'exercice	5 699 134	117,75	6 554 492	110,14
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 245 942	103,82	2 856 460	95,27
Options pouvant être attribuées	8 900 641		9 565 914	

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024, respectivement à 16 millions de dollars et à 18 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2025 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)		2025			
	Options en cours	Options pouvant être exercées			
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
De 70,01 \$ à 90,00 \$	380 829	3,0	89,25 \$	380 829	89,25 \$
De 90,01 \$ à 100,00 \$	698 899	4,1	97,08	698 899	97,08
De 100,01 \$ à 120,00 \$	1 842 015	6,2	111,19	779 359	101,23
De 120,01 \$ à 140,00 \$	2 060 758	6,7	127,80	386 855	135,58
140,01 \$ et plus	716 633	9,1	141,00	-	-

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	10 \$	12 \$
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	146	67
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	152,59	120,40

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 s'est élevée à 18,46 \$ et à 15,33 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont servi de données d'entrée relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2025	2024
Rendement attendu des actions	3,6 %	4,5 %
Volatilité prévue du cours des actions	16,7 %	17,4 % - 17,6 %
Taux de rendement sans risque	2,8 %	3,3 % - 3,4 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période résiduelle prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 141,00 \$ et de 118,50 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024, à 48 millions de dollars et à 49 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 17,4 millions et 18,1 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nos fiducies de rémunération comprennent des ententes d'actionnariat et de rémunération différée. Ces fiducies de rémunération sont consolidées si nous contrôlons la fiducie, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influer sur le montant de ces rendements.

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie et qui n'ont pas à être consolidées. Le total des actifs détenus dans le cadre de ces ententes d'actionnariat s'élevait à 3 026 millions de dollars au 31 octobre 2025 (2 299 millions au 31 octobre 2024).

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes de rémunération différée, administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons des cotisations servant à financer la rémunération différée de certains employés de haut niveau aux États-Unis. Certaines de ces fiducies doivent être consolidées. Le total des actifs de ces fiducies consolidées s'élevait à 297 millions de dollars au 31 octobre 2025 (313 millions au 31 octobre 2024). Les actifs détenus en lien avec les fiducies non consolidées totalisaient 259 millions au 31 octobre 2025 (221 millions au 31 octobre 2024).

Régimes d'intérressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intérressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires ainsi que de la performance de la Banque par rapport à certains objectifs, le cas échéant. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intérressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 a été de 5,8 millions et de 6,7 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 était de 132,73 \$ et de 111,66 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 1 525 millions de dollars et de 1 037 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des contrats de change à terme pour gérer l'incidence des écarts de conversion attribuables à des attributions liées à nos activités aux États-Unis. Des profits sur les swaps sur rendement total et les contrats de change à terme de 672 millions et de 178 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 853 millions et de 859 millions, respectivement.

Au total, 17,4 millions et 18,4 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intérressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2025 et 2024, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 2 352 millions de dollars et de 1 663 millions, respectivement.

Régimes d'intérressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intérressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés des Marchés des capitaux et de la Gestion de patrimoine. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé et comptabilisé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont généralement entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intérressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 s'est élevé à 0,3 million d'unités et à 0,3 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 140,64 \$ et de 121,18 \$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes s'élevaient à 874 millions de dollars et à 655 millions au 31 octobre 2025 et 2024, respectivement, et sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers.

Le montant de la charge de rémunération du personnel relative à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 s'est chiffré respectivement à 262 millions de dollars et à 139 millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposons ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 ont été de 232 millions et de 107 millions, respectivement. Ces profits ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 30 millions et 32 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intérressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024 a été de 5,0 millions et de 5,1 millions, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans les charges autres que d'intérêts au poste rémunération du personnel dans notre état consolidé des résultats, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans les charges autres que d'intérêts au poste rémunération du personnel dans notre état consolidé des résultats, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance établie; la surveillance étant exercée par le Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que les principaux régimes canadiens et américains puissent améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent des régimes. Cette stratégie a réduit l'incidence des régimes sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que des placements dans des sociétés fermées, conformément à des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée au risque de change et les expositions au risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparant à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écart entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Dans le cas de la majeure partie de nos régimes, les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures. Dans le cas de certains autres régimes d'avantages à long terme, ces gains ou pertes actuariels sont inscrits immédiatement en résultat.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été déposée en date du 31 octobre 2023 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 octobre 2026. La plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2025.

Nous avons modifié certains régimes de retraite au quatrième trimestre de 2025 afin d'offrir des options supplémentaires quant au moment où certains retraités peuvent recevoir leurs prestations de retraite. Lorsque des actifs excédentaires sont comptabilisés, nous devons en évaluer, pour la Banque, l'avantage économique qui en résulte. Ces modifications nous procurent des avantages économiques supplémentaires et nous sommes donc en mesure de renverser une partie d'une réduction de valeur d'actifs antérieure. Par conséquent, nous avons augmenté les actifs des régimes de retraite de 47 millions de dollars par le biais des autres éléments du résultat global.

Nous avons modifié l'un de nos régimes de retraite américains au cours du premier trimestre de 2025, ce qui a donné lieu à un bénéfice de 19 millions de dollars qui a été comptabilisé en diminution de la charge de rémunération du personnel.

Nous avons modifié certains régimes d'autres avantages futurs du personnel au cours du premier trimestre de 2024. Ces modifications ont permis de regrouper l'administration de quelques régimes. De plus, nous avons converti un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies, faisant en sorte de comptabiliser un actif net dans notre bilan consolidé correspondant à un montant équivalent aux actifs excédentaires de ce régime. Ainsi, un bénéfice de 84 millions de dollars au titre des modifications du régime a été comptabilisé en diminution de la charge de rémunération du personnel. Lorsque des actifs excédentaires sont comptabilisés, nous devons en évaluer, pour la Banque, l'avantage économique qui en résulte. Comme aucun avantage économique immédiat n'a été dégagé sans apporter d'autres modifications au régime, des actifs excédentaires de 62 millions tirés des régimes combinés ont été ramenés à zéro par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies	8 582 \$	8 365 \$	950 \$	954 \$
Juste valeur des actifs des régimes	9 708	9 431	248	245
Excédent (déficit) net	1 126	1 066	(702)	(709)
Incidence du plafond de l'actif	-	(3)	(74)	(110)
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 126 \$	1 063 \$	(776)\$	(819)\$
L'excédent (le déficit) net est constitué comme suit :				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	1 271	1 223	87	44
Régimes non capitalisés	(145)	(160)	(863)	(863)
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 126 \$	1 063 \$	(776)\$	(819)\$

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2025	2024	2025	2024
Charge annuelle liée aux prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	177 \$	153 \$	6 \$	5 \$
(Revenu) charge nette d'intérêts ¹	(51)	(61)	38	40
Incidence des modifications des régimes	(19)	–	–	(84)
Charges administratives	8	11	–	–
Réévaluation des autres avantages à long terme	–	–	24	5
Charge liée aux prestations	115 \$	103 \$	68 \$	(34)\$
Charge pour les régimes de retraite gouvernementaux ²	388	375	–	–
Charge liée aux régimes à cotisations définies	306	290	–	–
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel (recouvrement) constaté dans notre état consolidé des résultats	809 \$	768 \$	68 \$	(34)\$

¹ Le (revenu) la charge nette d'intérêts est majorée d'un montant de néant au titre des régimes de retraite et d'un montant de 6 millions de dollars au titre des régimes d'autres avantages futurs du personnel pour 2025 (néant et 3 millions, respectivement, pour 2024) du fait de la réduction de valeur des actifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en raison du plafond de l'actif.

² Comprend le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec et la U.S. Federal Insurance Contributions Act.

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2025	2024	2025	2024
Charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice ^{1, 2}	4,9 %	5,8 %	4,8 %	5,7 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,1 %	S. O.	S. O.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	S. O.	S. O.	4,8 %³	4,8 % ³
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,8 %	4,9 %	4,7 %	4,8 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,1 %	S. O.	S. O.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	S. O.	S. O.	4,7 %³	4,8 % ³

¹ Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 4,9 % et de 5,6 % pour 2025 et 2024, respectivement.

² Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,0 % et de 5,7 %, pour 2025 et 2024, respectivement.

³ Le taux devrait se stabiliser à 4,0 % en 2041 et dans les années subséquentes.

S. o. – sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2025	2024	2025	2024
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,6	24,0	22,0	22,0
Femmes	24,7	24,3	23,4	23,3
Espérance de vie des membres à 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,5	24,9	23,2	23,2
Femmes	25,6	25,2	24,6	24,5

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	8 365 \$	7 513 \$	954 \$	880 \$
Transfert de l'obligation au titre des prestations définies	3	-	(3)	-
Liquidations ¹	-	(147)	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	177	153	6	5
Charges d'intérêts	399	418	45	49
Incidence des modifications des régimes	(19)	-	-	15
Prestations versées	(500)	(481)	(62)	(59)
Cotisations des employés	21	20	6	6
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	6	-	(22)	(12)
Changements d'hypothèses financières	45	851	(2)	81
Résultats associés aux membres des régimes	71	31	27	(11)
Conversion de devises et autres	14	7	1	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	8 582	8 365	950	954
Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie	8 437	8 205	87	91
Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés	145	160	863	863
Total de l'obligation au titre des prestations définies	8 582	8 365	950	954
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	9 431	8 559	245	138
Liquidations ¹	-	(147)	-	-
Incidence des modifications des régimes	-	-	-	100
Revenus d'intérêts	450	479	13	12
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	246	979	1	1
Cotisations versées par l'employeur	55	25	43	45
Cotisations des employés	21	20	6	6
Prestations versées	(500)	(481)	(62)	(59)
Charges administratives	(8)	(12)	-	-
Conversion de devises et autres	13	9	2	2
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	9 708	9 431	248	245
Incidence du plafond de l'actif	-	(3)	(74)	(110)
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 126 \$	1 063 \$	(776)\$	(819)\$
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	1 316	1 252	87	44
Passifs divers	(190)	(189)	(863)	(863)
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 126 \$	1 063 \$	(776)\$	(819)\$
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) actuariels nets sur les actifs des régimes	246	979	1	1
Incidence du plafond de l'actif	3	(3)	43	(107)
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	(6)	-	22	15
Changements d'hypothèses financières	(45)	(851)	3	(74)
Résultats associés aux membres des régimes	(71)	(31)	(5)	6
Conversion de devises et autres	(1)	(3)	-	-
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	126 \$	91 \$	64 \$	(159)\$

¹ Nous avons mené à bien un rachat de notre régime de retraite au Royaume-Uni au quatrième trimestre de 2024, par lequel nous avons transféré nos obligations au titre des prestations définies et un montant égal d'actifs du régime à un assureur tiers, qui a pris en charge la responsabilité d'administrer les paiements aux participants au régime. Nous ne participons plus au régime. Ce transfert n'a eu aucune incidence avant impôts. Les actifs et passifs d'impôt différés liés au régime de retraite ont été ramenés à néant.

Répartition et juste valeur des actifs des régimes

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. Les fourchettes de répartition des actifs, les répartitions réelles moyennes pondérées des actifs et la juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2025 et 2024 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025					2024				
	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non cotés	Total	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de participation	15-40 %	21 %	1 139 \$	869 \$	2 008 \$	15-40 %	22 %	1 060 \$	852 \$	1 912 \$
Placements à revenu fixe	40-55 %	49 %	106	4 551	4 657	40-55 %	49 %	96	4 467	4 563
Placements dans des sociétés fermées	10-35 %	30 %	-	2 791	2 791	10-35 %	29 %	-	2 681	2 681
	100 %	1 245 \$	8 211 \$	9 456 \$			100 %	1 156 \$	8 000 \$	9 156 \$

Au 31 octobre 2025 et 2024, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de ceux de ses parties liées. Notre principal régime canadien ne détenait, par voie de fonds communs, aucune de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe au 31 octobre 2025 et 2024. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés pour 2025 utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	4,8	4,7
Effet : hausse de 1 % (\$)	(867)	(70)
baisse de 1 % (\$)	1 073	83
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,1	5. 0.
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	36	5. 0.
baisse de 0,25 % (\$)	(35)	5. 0.
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	(165)	(19)
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	161	19
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	S. 0.	4,7 ¹
Effet : hausse de 1 % (\$)	S. 0.	30
baisse de 1 % (\$)	S. 0.	(28)

¹ Le taux devrait se stabiliser à 4,0 % en 2041 et pour les années subséquentes.

S. o. – sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2025	2024
Régimes de retraite canadiens	13,1	13,0
Régimes de retraite américains	7,3	7,5
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	11,4	11,7

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2025	2024	2025	2024
Cotisations nettes (remboursement net)	4 \$	(25)\$	- \$	- \$
Cotisations aux régimes à cotisations définies	306	290	-	-
Prestations versées directement aux retraités	51	50	47	45
	361 \$	315 \$	47 \$	45 \$

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations que nous prévoyons verser directement aux retraités dans l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2026 sont d'environ 41 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 23 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations de nos régimes de retraite à prestations définies et régimes d'autres avantages futurs du personnel aux retraités sont estimés à 605 millions pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2026.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	2 813 \$	2 055 \$
Impôts différés		
Origine et renversement des différences temporaires	5	150
Incidence des changements des taux d'impôt	7	3
	2 825	2 208
Autres éléments du résultat global et capitaux propres		
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :		
Profits latents sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	113	79
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(23)	(31)
Profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	365	966
Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	397	536
(Pertes) latentes sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(29)	(38)
Profits (pertes) latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(4)	3
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	53	1
(Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(92)	(242)
(Recouvrement) d'impôts comptabilisé directement dans les capitaux propres	(136)	(95)
	644	1 179
Total de la charge d'impôts sur le résultat	3 469 \$	3 387 \$

Certains chiffres comparatifs ont été reclasés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	3 211 \$	27,8 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Revenu tiré de titres exonérés d'impôt	(36)	(0,3)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents ¹	(264)	(2,3)
Changement du taux d'impôt pour impôts différés	7	0,1
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(51)	(0,4)
Autres	(42)	(0,4)
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	2 825 \$	24,5 %
	2 208 \$	23,2 %

¹ Les règles relatives à l'impôt minimum mondial sont entrées en vigueur au cours de l'exercice considéré et, par conséquent, notre taux d'impôt effectif a augmenté d'environ 55 points de base pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

Actifs (passifs) d'impôt différé	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2024	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2025
Provision pour pertes sur créances	1 343 \$	(56)\$	-\$	5 \$	1 292 \$
Avantages futurs du personnel	282	23	(6)	-	299
Rémunération différée	749	308	-	2	1 059
Autres éléments du résultat global	224	-	(261)	-	(37)
Bureaux et matériel	(480)	(19)	-	1	(498)
Prestations de retraite	(338)	13	(47)	2	(370)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(805)	36	-	(6)	(775)
Valeurs mobilières	867	(294)	-	5	578
Autres	1 181	(23)	2	23	1 183
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	3 023 \$	(12)\$	(312)\$	32 \$	2 731 \$
Comportant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	3 024 \$				2 732 \$
Passifs d'impôt différé	(1)				(1)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	3 023 \$				2 731 \$

(en millions de dollars canadiens)

Actifs (passifs) d'impôt différé	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2023	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2024
Provision pour pertes sur créances	893 \$	449 \$	-\$	1 \$	1 343 \$
Avantages futurs du personnel	264	3	15	-	282
Rémunération différée	783	(35)	-	1	749
Autres éléments du résultat global	522	-	(298)	-	224
Bureaux et matériel	(343)	(136)	-	(1)	(480)
Prestations de retraite	(395)	73	(16)	-	(338)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(913)	107	-	1	(805)
Valeurs mobilières	987	(119)	-	(1)	867
Autres	1 606	(495) ¹	4	66	1 181
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	3 404 \$	(153)\$	(295)\$	67 \$	3 023 \$
Comportant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	3 420 \$				3 024 \$
Passifs d'impôt différé	(16)				(1)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	3 404 \$				3 023 \$

¹ Ce poste englobe l'incidence fiscale du renversement de la provision pour frais juridiques comptabilisée relativement à la poursuite décrite à la note 24.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 50 millions de dollars (20 millions au 31 octobre 2024) lié au report prospectif de pertes fiscales canadiennes et un montant de 4 millions (3 millions au 31 octobre 2024) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2025 à 2043. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 917 millions au 31 octobre 2025 (947 millions au 31 octobre 2024), dont une tranche de 52 millions (53 millions en 2024) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel avantage se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger et de nos succursales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2025, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées à l'étranger et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 31 milliards de dollars (27 milliards au 31 octobre 2024).

Avis de nouvelle cotisation

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2018. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait l'objet d'un litige. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments qui peuvent être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	8 709 \$	7 318 \$
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(436)	(386)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 273 \$	6 932 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	721 926	727 738
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	11,46 \$	9,52 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 273 \$	6 932 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	721 926	727 738
Effet dilutif des options sur actions ¹		
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées	5 897	3 556
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(4 556)	(2 759)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	723 267	728 535
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	11,44 \$	9,51 \$

¹ L'effet dilutif des options sur actions a été calculé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. En calculant le bénéfice dilué par action ordinaire, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 477 101, dont le prix d'exercice moyen était de 150,96 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (3 220 995, dont le prix d'exercice moyen était de 130,33 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024), puisque le prix moyen par action à chacun des deux exercices n'était pas supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 7). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, une obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est portée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont généralement conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les montants maximaux à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	29 409 \$	30 523 \$
Swaps sur défaillance ¹	23 507	16 211
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	18 358	18 224
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	2 504	1 893
Crédits fermes ²	238 884	230 689
Autres engagements ³	9 632	10 093
Total	322 294 \$	307 633 \$

¹ La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 1 million de dollars au 31 octobre 2025 (8 millions au 31 octobre 2024).

² Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discréption.

³ Les autres engagements comprennent 1 664 millions de dollars au 31 octobre 2025 (4 511 millions au 31 octobre 2024) de participations en syndicats financiers qui ont été offertes, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisions une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à plus de dix ans. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour obtenir d'autres détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an à cinq ans. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour obtenir d'autres détails à ce sujet.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements ou à payer les pertes subies par l'organisation en cas de défaillance d'un client de la Banque. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	108 \$	80 \$
Valeurs mobilières ¹	174 514	139 553
Prêts	59 886	71 419
Autres actifs	11 149	10 314
	245 657	221 366
Actifs de tiers²		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	232 840	195 071
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(48 081)	(45 087)
	184 759	149 984
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	430 416 \$	371 350 \$
(en millions de dollars canadiens)		
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	18 136 \$	26 203 \$
Administrations publiques étrangères et banques centrales	38	46
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	54 876	35 030
Obligations relatives à des titres mis en pension	119 956	97 878
Emprunt et prêt de titres ³	122 729	99 405
Transactions sur instruments dérivés	21 870	19 224
Titrisation	21 873	23 739
Obligations sécurisées	23 125	27 235
Autres ⁴	47 813	42 590
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	430 416 \$	371 350 \$

¹ Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH de 6 690 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (5 492 millions au 31 octobre 2024).

² Comprennent les titres figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

³ Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

⁴ Comprend les actifs de 16 734 millions de dollars qui ont été donnés en garantie afin d'appuyer les activités de la Federal Home Loan Bank (21 235 millions au 31 octobre 2024).

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur totalisaient 128 millions de dollars au 31 octobre 2025 (80 millions au 31 octobre 2024).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devrons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO Bank National Association (BBNA), auparavant BMO Harris Bank N.A., société remplaçante de M&I Marshall and Ilsley Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters). La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters alléguait que M&I (et une banque que celle-ci a absorbée) a contribué à faciliter la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. Le 8 novembre 2022, un jury a ordonné à BBNA de verser des dommages-intérêts d'environ 564 millions de dollars américains. Le 27 juin 2023, BBNA a déposé son avis d'appel à la cour d'appel des États-Unis pour le huitième circuit (*United States Court of Appeals for the Eighth Circuit*) pour contester le verdict du jury et le montant accordé. Le 22 août 2023, le tribunal de première instance a accordé au demandeur un montant d'environ 483 millions de dollars américains en intérêts antérieurs au jugement et a ordonné à BBNA de payer des intérêts postérieurs au jugement sur le montant accordé par le jury de 4,74 % et sur les intérêts antérieurs au jugement de 5,26 %. Le 12 septembre 2024, la cour d'appel a renversé la décision du tribunal, alléguant que BBNA possédait une défense juridique valable faisant en sorte que la réclamation du fiduciaire n'a pas été prise en considération. La cour d'appel a enjoint le tribunal de rendre un jugement afférent à BBNA. Par suite de cette décision et conformément aux normes comptables qui s'appliquent, BMO a renversé sa provision de 1 190 millions de dollars (875 millions après impôts), composée de charges autres que d'intérêts au poste autres de 594 millions et de charges d'intérêts au poste autres passifs de 596 millions. Le 12 février 2025, le demandeur a déposé une requête en révision auprès de la Cour suprême des États-Unis. La Cour suprême a rejeté la requête le 27 mai 2025, ce qui met fin au litige contre BBNA dans cette affaire.

Charges de restructuration et indemnités de départ

Les provisions au titre des charges de restructuration et des indemnités de départ se rapportent aux efficiencies opérationnelles accrues à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit de notre meilleure estimation du montant qui sera ultimement payé.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024	
	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques	Total	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques
Solde à l'ouverture de l'exercice	164 \$	95 \$	259 \$	335 \$	1 243 \$
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	125	34	159	101	67
Provisions affectées	(129)	(79)	(208)	(210)	(19)
Montants repris	(36)	(5)	(41)	(59)	(1 196)
Change et autres	-	2	2	(3)	-
Solde à la clôture de l'exercice	124 \$	47 \$	171 \$	164 \$	95 \$
					259 \$

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Unités d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de quatre unités d'exploitation, chacune d'elles ayant un mandat distinct. Nos unités d'exploitation reflètent notre structure organisationnelle et notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces unités et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos unités d'exploitation en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficience) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement.

Le 28 octobre 2025, nous avons annoncé la réorganisation des unités d'exploitation à la suite des changements annoncés antérieurement concernant la structure organisationnelle de la Banque avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2025 et appliqués de manière rétrospective. Dans le cadre de la réorganisation, nos activités américaines des Services bancaires Particuliers et entreprises, des Services bancaires aux grandes entreprises et de la Gestion privée ont été regroupées de manière à former une unité d'exploitation unifiée, soit Services bancaires aux États-Unis. Depuis le quatrième trimestre de 2025, les résultats financiers liés à nos activités de Gestion de patrimoine, É.-U., qui étaient auparavant présentés dans la Gestion de patrimoine, sont désormais présentés dans les Services bancaires aux États-Unis. Les résultats des exercices antérieurs ont été reclasés en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

PE Canada offre des services à nos clients partout au Canada grâce à une gamme complète de produits, de services et de conseils financiers par l'intermédiaire d'un réseau intégré de succursales, de centres contact clientèle et de circuits numériques.

Services bancaires aux États-Unis

Les Services bancaires aux États-Unis répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et propose une gamme variée de produits, services et conseils financiers grâce à un réseau intégré de succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et de guichets automatiques. Ces services sont offerts par les secteurs d'activité Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Services bancaires aux grandes entreprises et Gestion privée.

Gestion de patrimoine

La Gestion de patrimoine sert une grande diversité de clients partout au Canada, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine et d'actifs ainsi que des produits et services d'assurance.

Marchés des capitaux

Les Marchés des capitaux offrent une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques à l'échelle mondiale. Dans nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, environ 2 700 professionnels exercent leurs activités dans 38 emplacements répartis dans le monde.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, la durabilité, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie répartis entre les quatre unités d'exploitation (PE Canada, Services bancaires aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence du reste des charges non attribuées, les activités touchant la trésorerie résiduelle, et l'élimination des ajustements sur une base d'imposition comparable (bic). Nous revoyons nos méthodes de ventilation des revenus et des charges annuellement et les mettons à jour au besoin.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces unités d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces unités sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des unités sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque unité. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une bic constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une bic par unité d'exploitation. Les revenus nets d'intérêts, les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des unités d'exploitation est reflétée dans les revenus nets d'intérêts, le total des revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous ne demandons plus de déduction à l'égard de certains dividendes au Canada que reçoit Marchés des capitaux en raison de la législation proposée. C'est pourquoi nous ne présentons plus ces revenus sur une bic. Cette législation proposée a été adoptée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 a été de 39 millions de dollars (58 millions en 2024).

Répartitions entre les unités

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des unités d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les unités d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des unités d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des unités, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions entre les unités s'appliquent également à la segmentation géographique.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	Services bancaires aux États-Unis ¹	Gestion de patrimoine	Marchés des capitaux ¹	Services d'entreprise ^{1,2}	Total 2025
Revenus nets d'intérêts	9 667 \$	9 017 \$	1 020 \$	2 482 \$	(699)\$	21 487 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 595	2 466	4 282	4 965	479	14 787
Total des revenus	12 262	11 483	5 302	7 447	(220)	36 274
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	1 952	1 010	8	133	44	3 147
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	412	33	2	68	(45)	470
Total des dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	2 364	1 043	10	201	(1)	3 617
Amortissement	644	990	215	331	-	2 180
Charges autres que d'intérêts	4 716	5 865	3 245	4 285	816	18 927
Bénéfice (perre) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	4 538	3 585	1 832	2 630	(1 035)	11 550
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 243	775	451	653	(297)	2 825
Bénéfice net (perre nette) comptable	3 295 \$	2 810 \$	1 381 \$	1 977 \$	(738)\$	8 725 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	- \$	14 \$	- \$	- \$	2 \$	16 \$
Bénéfice net (perre nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	3 295 \$	2 796 \$	1 381 \$	1 977 \$	(740)\$	8 709 \$
Actifs moyens ³	344 176 \$	257 177 \$	53 224 \$	551 491 \$	274 493 \$	1 480 561 \$

	PE Canada	Services bancaires aux États-Unis ¹	Gestion de patrimoine	Marchés des capitaux ¹	Services d'entreprise ^{1,2}	Total 2024
Revenus nets d'intérêts	8 852 \$	8 602 \$	873 \$	1 731 \$	(590)\$	19 468 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 587	2 209	3 726	4 785	20	13 327
Total des revenus	11 439	10 811	4 599	6 516	(570)	32 795
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	1 326	1 285	15	367	73	3 066
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	333	392	2	2	(34)	695
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	1 659	1 677	17	369	39	3 761
Amortissement	590	1 006	215	299	-	2 110
Charges autres que d'intérêts	4 415	5 684	2 961	3 979	350	17 389
Bénéfice (perre) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	4 775	2 444	1 406	1 869	(959)	9 535
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 318	434	339	377	(260)	2 208
Bénéfice net (perre nette) comptable	3 457 \$	2 010 \$	1 067 \$	1 492 \$	(699)\$	7 327 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	- \$	2 \$	- \$	- \$	7 \$	9 \$
Bénéfice net (perre nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	3 457 \$	2 008 \$	1 067 \$	1 492 \$	(706)\$	7 318 \$
Actifs moyens ³	327 883 \$	251 881 \$	49 134 \$	468 963 \$	271 554 \$	1 369 415 \$

¹ Les données des unités d'exploitation sont présentées sur une bic – voir la section Mode de présentation.

² Les Services d'entreprise englobent l'unité T&O.

³ Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les titres pris en pension ou empruntés, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2025 s'élève à 1 305 072 millions de dollars, soit 342 361 millions pour les Services bancaires PE Canada, 235 855 millions pour les Services bancaires aux États-Unis et 726 856 millions pour toutes les autres unités d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (pour 2024 : total : 1 235 830 millions, Services bancaires PE Canada, 319 518 millions, Services bancaires aux États-Unis, 230 500 millions et toutes les autres unités d'exploitation, 685 812 millions).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Total des revenus	18 885 \$	15 194 \$	2 195 \$	36 274 \$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	5 741	4 339	1 470	11 550
Bénéfice net comptable	4 191	3 408	1 126	8 725
Actifs moyens	732 391	675 161	73 009	1 480 561
				2024
Total des revenus	16 107 \$	14 465 \$	2 223 \$	32 795 \$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	4 434	3 547	1 554	9 535
Bénéfice net comptable	3 199	2 865	1 263	7 327
Actifs moyens	692 750	613 098	63 567	1 369 415

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2025, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales ^{1,2}	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
AIR MILES Loyalty Inc.	Toronto, Canada	19 \$
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	497
Bank of Montreal Europe Public Limited Company	Dublin, Irlande	1 391
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	35 455
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
BMO Gestion privée de placements inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital-Investissement (Canada) Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	434
BMO Partenaires en Capital Inc.	Toronto, Canada	1 067
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	60 146
BMO Bank National Association	Chicago, États-Unis	
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Japan Securities Ltd.	Tokyo, Japon	6
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiale	Toronto, Canada	1 430
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	630

¹ Si ce n'est de BMO Financial Corp. et de BMO Capital Markets Corp., qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé.

² À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 6 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 14 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de certains organismes de réglementation, banques centrales et contreparties. Voir notre état consolidé des flux de trésorerie pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de direction clé et les membres de la famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Personnel de direction clé et membres de la famille proche

Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de direction clé :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Salaire de base et primes	29 \$	20 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions ¹	54	37
Total de la rémunération du personnel de direction clé	85 \$	59 \$

¹ Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts et les engagements de crédit inutilisés consentis au personnel de direction clé et aux membres de la famille proche totalisaient 23 millions de dollars au 31 octobre 2025 (19 millions au 31 octobre 2024). Nous n'avions enregistré aucune PPC liée aux prêts douteux à l'égard de ces montants au 31 octobre 2025 et 2024.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente onze fois la portion en trésorerie de sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2025	2024	2025	2024
Valeur comptable	878 \$	907 \$	908 \$	820 \$
Quote-part du résultat net	36	93	139	114

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2025		2024	
Prêts ¹		1 976 \$		1 864 \$
Dépôts		269		241
Commissions versées en échange de services reçus		63		66
Garanties et engagements		242		210

¹ Nous n'avions enregistré aucune PPC liée aux prêts douteux à l'égard de ces montants au 31 octobre 2025 et 2024.